



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 035



1^{re} SESSION



39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 7 février 2007



Présidente

Mme Yasmin Ratansi

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 7 février 2007

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)):
La séance est ouverte.

Aujourd'hui, nous accueillons deux groupes de témoins, comme prévu. Nos premiers témoins, que nous entendrons de 15 h 30 à 16 h 25 sont les suivants: Mme Lucille Harper, du Antigonish Women's Resource Centre; Mme Stéphanie Lalande, qui représente le Réseau des tables régionales des groupes de femmes, et Sonja Greckol, qui représente le Toronto Women's Call to Action.

Le comité souhaite que cette séance soit interactive, et c'est la raison pour laquelle nous vous limitons à cinq minutes chacune pour vos exposés. Par la suite, nous ouvrirons la période des questions. Chacun des membres aura cinq minutes pour poser des questions, et ils vous le diront si vous ne répondez pas à la question qu'ils vous ont posée.

Mme Harper sera la première à faire un exposé liminaire. Vous avez cinq minutes. Veuillez commencer.

Mme Lucille Harper (directrice exécutive, Antigonish Women's Resource Centre): Je voudrais commencer par la conclusion de mon texte, pour être sûre d'avoir le temps de vous en parler. Elle correspond à ce que nous souhaitons comme résultat.

Je me présente devant vous au nom du Antigonish Women's Resource Centre, un petit organisme communautaire qui mène ses activités en milieu rural en Nouvelle-Écosse. Je représente également d'autres centres de femmes en Nouvelle-Écosse qui travaillent avec les femmes vivant en milieu rural.

Nous souhaitons que le gouvernement accepte de nouveau de considérer l'égalité des femmes comme l'objectif premier de Condition féminine Canada. Nous souhaitons également que le gouvernement rétablisse les activités de recherche et de promotion sociales et de renforcement des capacités en tant qu'éléments fondamentaux des modalités du Programme de promotion de la femme. Nous voudrions également que le gouvernement maintienne les postes des 16 agents de programme régionaux de même que les bureaux de programme; qu'il donne suite aux recommandations faites par le Comité parlementaire de la condition féminine dans son troisième rapport à la 39^e législature qui comprennent, entre autres, une augmentation de 25 p. 100 du budget de Condition féminine Canada; et que Condition féminine Canada soit autorisée à financer les activités d'organismes féminins non inscrits comme activités à but non lucratif qui revendiquent l'égalité.

Si j'ai voulu comparaître devant le comité aujourd'hui, c'est surtout pour vous permettre d'approfondir votre analyse des répercussions des compressions budgétaires sur les femmes vivant en milieu rural et sur les organismes féminins revendiquant l'égalité qui travaillent avec elles.

Tous les jours nous travaillons avec des femmes qui vivent depuis toujours dans la pauvreté la plus absolue, et il s'agit bien souvent de pauvreté générationnelle et racialisée. Nous travaillons avec des femmes et des jeunes filles qui font pour l'objet de violence et de sévices, et nous travaillons avec des femmes et des jeunes filles qui vivent dans des localités rurales éloignées qui font de leur mieux pour bien organiser leur vie, atteindre l'indépendance économique dans une région où il existe peu de possibilités d'emploi, s'occuper de leurs enfants et des autres membres de leur famille alors que l'accès aux services de garderie et de soutien est limité, et poursuivre leurs études et profiter de diverses possibilités de formation dans une région où il n'existe pas de services de transport en commun.

De plus, elles font de leur mieux pour favoriser la cohésion sociale en faisant de nombreuses heures de travail non rémunérées à la maison qui profitent à l'ensemble de la collectivité.

Dans notre région du Canada, nous subissons les effets dévastateurs et permanents de la fermeture des pêches et de la disparition de nos industries primaires. Bien que la migration de sortie soit une réalité incontournable dans bien des régions de la Nouvelle-Écosse depuis des décennies, l'accroissement du nombre de personnes qui quittent la région pour s'installer dans d'autres parties du Canada a eu pour résultat d'aggraver le démantèlement de notre infrastructure rurale. Nos petites localités ont perdu les services publics, les écoles, les hôpitaux, les bureaux de poste, les magasins d'alimentation, et les banques. Nos routes se dégradent. La migration de sortie a détruit l'âme de nos collectivités et nous a laissé une population vieillissante qui est moins instruite, dont l'état de santé physique et mentale est moins bon et l'espérance de vie, plus courte, et dont le risque de vivre dans la pauvreté est plus élevé.

Comme je vous l'ai fait remarquer il y a quelques instants, ce sont les femmes qui s'efforcent d'assurer la survie de leurs collectivités. C'est un défi de taille, d'autant plus que nous assistons, par la force des choses, à la création de nouvelles structures familiales qui font que les hommes quittent leur foyer pendant de longs mois afin de gagner leur vie ailleurs. Il arrive fréquemment que ces hommes commencent une nouvelle vie ailleurs et ne retournent plus à leur femme, à leur famille ou à leur collectivité.

Vous vous demandez peut-être ce que cela a à voir avec Condition féminine Canada? Eh bien, je ne vous apprends rien en vous disant que la pauvreté touche davantage l'un des deux sexes. Cependant, pour les femmes vivant en milieu rural, le défi consistant à s'extraire du cycle de la pauvreté est d'autant plus difficile et complexe en raison de politiques et programmes fédéraux et provinciaux qui créent et perpétuent la pauvreté, tout en privilégiant les centres urbains et les approches urbaines.

En Nouvelle-Écosse, le financement du Programme de promotion de la femme a permis aux femmes vivant dans les collectivités rurales de se rassembler pour discuter de leurs expériences, les documenter, s'organiser, et revendiquer des changements aux niveaux communautaire, provincial et fédéral.

Les organisations féminines rurales travaillent avec des femmes venant de tous les milieux; ont acquis une expertise inestimable et une compréhension unique des problèmes d'ordre social, économique et judiciaire des femmes; fournissent des renseignements sur la collectivité et la région en ce qui concerne la situation des femmes et leurs besoins; et font entendre la voix des femmes vulnérables et marginalisées à la population et aux décideurs. Sans ces organismes de défense sociale, la voix des femmes les plus vulnérables ne serait pas entendue.

Il faut absolument maintenir les bureaux régionaux car les agents de programme qui travaillent dans les plus petites régions sont plus à même de refléter l'unicité des différents secteurs de leur région.

● (1535)

C'est particulièrement important pour les femmes en milieu rural étant donné que les problèmes auxquels sont confrontées les femmes diffèrent selon qu'elles habitent en milieu rural, sur la côte, en milieu agricole, dans les régions du Nord, dans une collectivité tributaire de plusieurs ou d'une seule industrie primaires et, bien entendu, dans les centres urbains.

La présidente: Madame Harper, je dois vous couper la parole. Il y aura une période de questions par la suite, et vous aurez également quelques minutes pour faire des observations finales.

Madame Lalande.

[Français]

Mme Stéphanie Lalande (représentante, Région de l'Ouataouais, Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec): Merci, madame la présidente et membres du comité.

Je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de représentante du Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec. Ce réseau regroupe 17 tables de concertation, ce qui représente 432 groupes de femmes et 241 membres individuels.

Nous sommes un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur des questions touchant les intérêts et les droits des femmes. Le rôle du réseau en est un de liaison et de concertation entre les tables régionales, ainsi que de représentation auprès des instances décisionnelles et gouvernementales. Je viens donc vous parler aujourd'hui de la réalité, sur le terrain, d'un réseau de groupe de femmes.

Au cours des années, les membres du Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec se sont mobilisés afin de maintenir et de développer les structures soutenant la condition féminine au Québec, soit le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. De plus, nous nous sommes mobilisées afin qu'une politique globale et un plan d'action voient le jour, avec des budgets qui s'y rattachent.

Comme vous le savez, les structures ont été maintenues et la politique intitulée « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » a vu le jour en décembre dernier.

Nous sommes donc ici pour joindre notre voix à celles de nos consœurs, et nous opposer à l'affaiblissement de Condition féminine Canada dans la portée de ses actions et de son financement.

Un autre dossier qui nous préoccupe est la place des femmes dans les lieux de pouvoir. Le réseau milite pour l'établissement d'un mode

de scrutin proportionnel et de mesures spécifiques favorisant l'élection des candidates à l'Assemblée nationale. Nous souhaitons d'ailleurs qu'un tel projet de réforme soit mené au plan fédéral.

Avec une représentation politique de 31,2 p. 100 à l'Assemblée nationale, de seulement 12 p. 100 aux mairies et de 25 p. 100 aux conseils municipaux, nous pouvons toujours parler de sous-représentation des femmes. Et quand on sait que la Fédération canadienne des municipalités vise 30 p. 100 de représentation féminine en 2030, on se dit qu'il reste du travail à faire.

De plus, nous nous préoccupons de la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales de développement. Ces instances régionales, appelées Conférences régionales des élues, comptent une représentation d'environ 20 p. 100, et très peu de ces conférences utilisent l'analyse différenciée selon les sexes pour voir si leurs projets répondent aux besoins autant des femmes que des hommes.

Le Réseau des tables se soucie aussi de la santé et du bien-être des femmes. Il veut s'assurer du respect des objectifs ministériels en matière de santé des femmes, et de leur implantation en région.

Les récents bouleversements ont laissé un vide démocratique. Donc, nous veillons à ce que les besoins des femmes puissent être entendus.

Au cours des dernières années, le Programme de promotion de la femme a toujours été une importante source de financement, qui nous a aussi servi à recueillir du financement auprès d'autres bailleurs de fonds. Par contre, les récents changements aux critères d'admission et aux conditions de financement du programme nous semblent incompatibles avec la défense des droits des femmes. En effet, les activités visant la revendication des droits et l'influence de gouvernements sont maintenant exclues de ce financement.

La mission même des tables régionales et du réseau est la défense des droits fondamentaux des femmes. Le travail de revendication et d'influence constitue le cœur de nos interventions.

● (1540)

La présidente: Madame, veuillez lire plus lentement, s'il vous plaît.

Mme Stéphanie Lalande: D'accord.

La présidente: Vous parlez très vite; l'interprétation n'est pas facile.

[Traduction]

Parlez plus lentement, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Stéphanie Lalande: D'accord. Excusez-moi, je pensais que vous me disiez d'accélérer. C'est très bien.

Ça va?

La présidente: Oui, ça va.

Mme Stéphanie Lalande: C'est bien.

Il faut arrêter de minimiser la nécessité de lutter contre la discrimination envers les femmes et cesser de penser que la discrimination systémique envers les femmes est chose du passé, et que tout ce qui reste à faire est d'aider celles qui sont plus faibles et moins bien armées pour faire face à leurs difficultés, comme semblent le croire certaines personnes.

Faciliter la participation des femmes à la société canadienne, comme le stipule le mandat du PPF, ne se fait pas uniquement en offrant des services directs aux femmes touchées par les problématiques, mais aussi en tentant de modifier les structures régissant cette société.

Nous vous avons distribué un tableau vous montrant la ventilation des budgets du PPF dans chacune de nos tables. Vous voyez que ces montants sont importants, et la modification des critères pourrait entraîner une diminution de 13 à 40 p. 100 du financement de nos tables.

En conclusion, ce que nous faisons dans nos régions et ensemble grâce au Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec a un impact sur l'amélioration des conditions de vie dans nos milieux. Toutefois, nous n'offrons pas de services directs aux femmes. Nous portons leurs voix, nous défendons et revendiquons leurs droits et nous incitons les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales à modifier des systèmes qui, historiquement, n'ont pas inclus toute la population.

S'il vous plaît, ne nous forcez pas à revenir en arrière et à faire preuve de créativité sémantique pour obtenir un financement essentiel à l'exercice de la démocratie participative dans un pays tel que le nôtre. Nous ne sommes pas des lobbyistes; nous faisons de la défense collective de droits et nous travaillons pour plus de justice sociale.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Greckol.

Je sais que je vous ai accordé cinq minutes, mais vous devez comprendre que nos interprètes doivent être en mesure d'écouter vos propos de façon à les traduire. Je vous demande donc de parler à un rythme raisonnable tout en essayant de finir en cinq minutes au maximum. Je vous remercie.

• (1545)

Mme Sonja Greckol (membre fondateur, Toronto Women's Call to Action): Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de faire part aux membres du comité des préoccupations du groupe Toronto Women's Call to Action. Nous sommes un groupe de femmes venant de tous les milieux qui se réunit depuis 2003 pour tenter de rétablir la visibilité et l'audibilité des femmes à l'Hôtel de ville de Toronto.

Notre groupe fait la promotion à Toronto de l'intégration d'une optique sexospécifique qui est à la fois antiraciste et antipauvreté. L'intégration d'une perspective sexospécifique fait partie du Programme d'action de Beijing visant à habiliter les femmes et à apporter l'égalité et l'équité dans la prise de décisions, le contrôle des ressources, les budgets, les avantages et les retombées positives.

Notre travail nous amène à analyser la relation entre le sexe, la race, l'ethnicité, la classe, la capacité, l'identité sexuelle et l'aboriginalité. Ce faisant, nous cherchons à apporter une perspective humaine, et surtout féminine aux politiques et pratiques du gouvernement municipal qui constitue, après tout, l'une des plus importantes administrations du Canada.

Nous travaillons dans six domaines prioritaires, soit le logement abordable, la gouvernance, la violence, l'action policière, les services de garde d'enfants, et l'environnement. Si nous avons choisi ces priorités-là, c'est parce que chacune d'entre elles influe différemment sur la vie des femmes et des hommes selon l'endroit où ils habitent.

Nous menons également une étude que nous appelons « Où sont les femmes? » qui nous amène à examiner des énoncés de politique et documents de recherche; c'est ainsi que nous avons constaté que les expériences des femmes ne sont pas prises en compte.

Concrètement, les femmes pauvres, dont un nombre disproportionné sont des femmes racialisées, ont moins de choix pour ce qui est des logements, des transports, et des services de garde d'enfants. La combinaison de ces choix limités, étant donné les longues périodes d'attente pour obtenir un logement social, par exemple, et des services de garderie subventionnés, de même que la nécessité de supporter des coûts de transport pour les déplacements simples, fait que le travail rémunéré, le travail familial, et le travail communautaire deviennent de plus en plus difficile pour bien des femmes. Or l'intégration d'une optique sexospécifique suppose que nous fassions participer ces mêmes femmes au processus politique.

Par exemple, l'incidence d'un environnement pollué sur la santé des familles pauvres, les désavantages encore plus au sein de la population active et de la collectivité. Une mère comment peut-elle réussir à soutenir sa famille si un enfant souffrant d'asthme ou d'intolérances environnementales a besoin de soins particuliers sur une base intermittente, quand les stratégies des services d'ordre ne respectent pas les besoins de sécurité des femmes ou ciblent certains groupes de jeunes sans tenir compte de la réalité de leurs mères et de leurs soeurs? Le résultat, c'est que les collectivités sont marginalisées et les femmes sont privées de services. Qu'arrive-t-il quand une famille est préoccupée par la capacité des fils de bien s'adapter aux dimensions publiques et sociales de la rue et de l'école? Qu'arrive-t-il aux mères et aux filles lorsque les fils sont assignés à domicile?

Les femmes, dans toute leur diversité de race, d'ethnicité, d'âge, de situation, et de langue constituent 52 p. 100 de la population de Toronto. Notre représentation à la table des décideurs est absolument essentielle à l'élaboration de politiques efficaces.

Nous savons que le Canada a signé la Déclaration de Beijing de même que le Protocole de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous savons aussi que tous les chefs de parti ont signé la déclaration d'appui pour la Convention lors de la plus récente campagne électorale.

Permettez-moi maintenant de passer directement à la question des compressions budgétaires imposées à Condition féminine Canada qui nous touchent concrètement. Ces compressions ont un impact concret direct sur nos activités de promotion de l'égalité dans un certain nombre de domaines prioritaires, soit l'éducation publique et la mobilisation des électeurs, l'intégration d'une optique sexospécifique, la budgétisation dans une perspective sexospécifique, et la responsabilisation des administrations locales.

•(1550)

En ce qui concerne le deuxième domaine, soit l'intégration d'une option sexospécifique, nous estimons qu'il est essentiel que les gouvernements tiennent compte des priorités des femmes dans leurs politiques et ce, grâce à des consultations directes avec elles de même que la collecte de données et d'information pertinentes. Voilà qui fournira les outils que requièrent les décideurs afin de tenir compte des opinions et des expériences des femmes au moment de définir leurs politiques et d'établir leurs budgets. Imaginez à quel point la situation serait différente en ce qui concerne les soins aux aînés, les soins de longue durée, et la qualité de nos quartiers si nous avions la possibilité de concevoir de nouvelles façons de répondre aux besoins de parents vieillissants, de partenaires en convalescence ou d'enfants qui ne consistent pas à vivre dans une maison d'appartements unifamiliales exigeant l'utilisation d'un véhicule privé. Des efforts de sensibilisation et de promotion s'imposent afin de réaliser concrètement l'intégration d'une optique sexospécifique dans l'ensemble de nos activités.

La présidente: Vous terminez votre exposé à point nommé.

Nous allons maintenant ouvrir la première période des questions. Les membres disposeront de sept minutes.

La première intervenante sera Mme Minna.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'ai tant de questions à vous poser; je vais donc me lancer. Je suis sûre que mes collègues de ce côté-ci de la table en auront beaucoup aussi, et que nous aurons d'autres tours au fur et à mesure que progressera la discussion.

Lorsque la ministre a comparu devant le comité la semaine dernière, elle nous a dit que les activités de promotion des femmes bénéficient de financement depuis 25 ans. Elle nous a dit essentiellement: vous avez déjà eu 25 ans de financement, et ça suffit. Elle n'a pas employé ces termes exacts, mais c'est ce qu'elle a laissé entendre, puisqu'elle a déclaré que vous avez tout de même pu mener vos activités de promotion pendant 25 ans. Elle a également dit que toutes ces activités de défense des intérêts des femmes et de promotion de l'égalité pourront être maintenues. Selon elle, il n'y a pas de raison de croire que ces activités ne pourront pas se poursuivre — sauf qu'elles ne seront plus financées par le gouvernement.

Certaines d'entre vous avez déjà évoqué un certain nombre de raisons pour lesquelles il faut qu'il en soit ainsi, mais j'aimerais que vous me disiez directement, étant donné que telle semble être la position actuelle du gouvernement et de la ministre. J'aimerais que vous nous le disiez directement, étant donné qu'on nous dit constamment: Pourquoi ne serait-ce pas possible? Pourquoi ne pourraient-elles pas poursuivre leurs activités de promotion? Ce n'est pas ça l'essentiel. Donc, je vous pose deux ou trois questions.

Premièrement, dites-moi exactement ce qui ne pourra plus se faire. Certaines d'entre vous en avez déjà un peu parlé, mais j'aimerais que vous n'expliquiez pourquoi les femmes ne pourront plus mener leurs activités de défense et de promotion. Pourquoi ont-elles encore besoin d'argent après 25 ans? Là je me fais l'avocate du diable. Pourquoi avons-nous encore besoin d'argent pour faire de la recherche et pour mener des activités de promotion après 25 ans?

C'est une question simple, mais je vous invite à répondre. Mme Greckol pourra commencer, ou encore Mme Harper, et ensuite, ce sera à Mme Lalande.

[Français]

La présidente: Je pense que Mme Greckol peut commencer.

[Traduction]

Mme Sonja Greckol: Eh bien, 25 ans plus tard, les femmes continuent à travailler. Autrefois nous parlions du fait que les femmes font deux quarts de travail. Maintenant nous constatons que les femmes font en réalité trois quarts de travail. Nous faisons du travail rémunéré, nous faisons du travail familial, et nous faisons du travail communautaire. Le travail rémunéré et le travail familial se passent d'explication. Le troisième type de travail est celui de la défense des intérêts des femmes au sein de leur collectivité, étant donné que les services offerts ne correspondent pas à nos besoins. C'est aussi simple que cela. Donc, afin d'obtenir les services correspondant à nos besoins, nous devons continuer à défendre nos intérêts.

Nous n'avons aucune visibilité dans les services; nous n'avons aucune visibilité dans une vaste gamme de services. Prenons l'exemple des services d'immigration; qu'arrive-t-il aux immigrantes et aux réfugiées qui arrivent au Canada? Elles sont jugées inadmissibles à bon nombre de programmes d'établissement en raison des diverses limites que nous imposons. Pourquoi? Eh bien, parce que leurs besoins ne sont pas reflétés dans les politiques du gouvernement. Nous devons défendre et promouvoir nos intérêts parce qu'il semble que les gouvernements ne comprennent pas.

L'hon. Maria Minna: La ministre nous dit: eh bien, vous n'avez pas besoin du gouvernement. Ce n'est pas au gouvernement de financer vos activités de défense et de promotion. Pourquoi le gouvernement devrait-il financer cela? Pour ma part, je sais pourquoi, mais j'aimerais que vous nous le disiez vous-même pour que vos commentaires soient inscrits au compte rendu de la réunion. Je m'excuse de vous y obliger.

Mme Lucille Harper: L'une des raisons — et c'est d'autant plus vrai pour les femmes marginalisées et les femmes vivant dans de petites localités qui n'ont même pas accès à un ordinateur, etc. — c'est qu'il faut un certain niveau d'organisation, qui suppose du soutien, pour mener des activités de défense et de promotion. Cela suppose différentes formes de soutien, y compris les transports de base, notamment en milieu rural. De plus, pour faire des photocopies, rédiger et produire des rapports, etc., il faut tout de même un financement de base.

L'un des grands avantages du Programme de promotion de la femme par le passé a justement été l'établissement de sources de financement et l'octroi de crédits à des femmes qui n'ont pas pu s'organiser et qui n'ont pas eu voix au chapitre pour cette raison-là. Dernièrement, cette capacité a diminué dans les toutes petites localités, mais disons que par le passé, cela permettait aux femmes de mettre en relief des problèmes dont d'autres n'avaient jamais parlé.

La seule source de financement pour les femmes souhaitant faire ce genre de mobilisation et permettre aux femmes de s'exprimer publiquement, à tous les paliers, a été Condition féminine Canada. Quand cette source de financement sera perdue, les femmes n'auront plus voix au chapitre et les groupes les plus marginalisés auront beaucoup de mal à se rassembler pour dialoguer.

Donc, les organisations féminines qui sont bien financées, s'il en existe — je précise que je n'en connais pas personnellement — peuvent effectivement poursuivre leurs activités de promotion sans soutien aucun. Mais comme les groupes féminins qui revendiquent l'égalité — et je vais être très précise — sont ceux qui soulèvent les questions les plus épineuses, c'est-à-dire les problèmes que la société préfère ne pas voir en face, refuse d'admettre, en espérant qu'ils vont tout simplement disparaître, ils ne peuvent obtenir du financement ni d'entreprises privées, ni...

• (1555)

L'hon. Maria Minna: Merci, madame Harper.

Madame Lalonde, je sais que les femmes se heurtent encore à des obstacles structurels pour ce qui est d'accéder aux programmes ou à d'autres services. Pourriez-vous nous dire en quoi consistent ces obstacles structurels et nous expliquer de quelle façon les activités de défense et de promotion aident à les faire disparaître ou pourquoi ces activités sont essentielles pour les faire disparaître?

[Français]

Mme Stéphanie Lalonde: Je vais vous citer trois statistiques: 70 p. 100 du salaire, 30 p. 100 de représentation et 80 p. 100 de la violence faite aux femmes. Je pense que ces chiffres démontrent très clairement qu'il y a des droits collectifs à défendre. Nous ne parlons pas d'individus, nous ne parlons pas de femmes spécifiques, nous parlons d'un ensemble. En effet, la discrimination systémique se poursuit, pas nécessairement par mauvaise volonté, dira-t-on, mais parce que, historiquement, les systèmes sont ainsi et reproduisent l'histoire. Il faut donc changer ces structures.

J'aimerais ajouter une chose dont je n'ai pu parler tout à l'heure. Nous considérons que les meilleurs services, qu'ils soient en santé ou autres, sont ceux qui répondent directement aux besoins des femmes. Je suis directrice d'une table de concertation en Outaouais, mais nous sommes 17 sur tout le territoire québécois. Vous pouvez me croire, lorsque nous avons la chance de nous concerter et de porter le même message, nous avons beaucoup plus de pouvoir.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Bonjour, mesdames. Je vous remercie beaucoup d'être là. Il est très important pour nous que vous ayez accepté de venir nous raconter un peu les difficultés que vous vivez à cause des réductions budgétaires du PPF.

Je suis estomaquée de voir que le gouvernement refuse de reconnaître qu'il y a encore de la discrimination systémique. Il refuse de reconnaître qu'il y a encore des droits à défendre et des batailles que des femmes doivent livrer. Nous devons encore faire notre maximum pour avancer. Selon moi, ce n'est pas obsolète et ce n'est pas terminé. N'est-il pas difficile de faire comprendre à nos femmes, dans nos propres milieux, qu'il vaut encore la peine de se battre pour ces causes et de faire ces débats, quand nos propres gouvernements n'y croient pas?

Cette question s'adresse à vous trois.

Mme Stéphanie Lalonde: On parle d'une masse critique de représentation des femmes à 33 p. 100. Nous sommes présentement très loin de cette représentation. Il est évident que les femmes qui se trouvent au sein des structures peuvent parfois avoir de la difficulté à

modifier les agendas. C'est pourquoi nous travaillons très fort pour augmenter cette représentation.

Mme Nicole Demers: Madame Harper ou madame Greckol, je suis très préoccupée par la situation des communautés des premières nations, plus particulièrement par celle des femmes. Les programmes que nous avons auparavant nous permettaient de rejoindre les femmes. À Kashechewan, il y a eu 21 suicides au cours du dernier mois. Je peux très mal imaginer la réaction des mères de ces enfants et je peux très bien imaginer le manque de ressources et ce que cela peut entraîner dans de telles situations.

En exergue, un site Internet dévoile les adresses des refuges pour femmes. Il s'agit d'un site où les hommes dévoilent les adresses des refuges pour femmes. On y met des photos des refuges pour femmes et on indique comment s'y rendre.

Je me demande si les programmes que nous avons auparavant nous auraient permis de mieux nous défendre contre ces agressions, puisque présentement, les groupes de défense ne sont pas acceptés pour des projets.

• (1600)

[Traduction]

Mme Lucille Harper: C'est une question très large que vous me posez là.

La situation des femmes autochtones au Canada est tout à fait déplorable. Voilà ce qui ressort très clairement de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le manque d'action est également déplorable.

Je ne prétends aucunement parler pour les femmes autochtones, car les femmes autochtones peuvent très bien se défendre, mais j'estime qu'il faut absolument écouter attentivement ce que les femmes autochtones nous disent et comprendre qu'il est absolument essentiel de leur fournir l'aide et le soutien qu'elles revendiquent, c'est-à-dire des services de même que le soutien des nombreuses campagnes dont elles sont les auteures.

De façon générale, la violence faite aux femmes est un dossier de la plus haute importance. La violence sexuelle est... J'habite une ville universitaire, et je peux vous dire que le nombre d'incidents de violence sexuelle qui ne sont jamais signalés aux autorités est faramineux et que les différentes manifestations de cette problématique sont de plus en plus insupportables. Le fait est que la violence sexuelle n'est pas considérée comme un problème grave au Canada, à moins qu'on ne parle d'un cas comme celui de Picton. Or la violence sexuelle dont font l'objet les femmes tous les jours constitue un problème de taille, et il en va de même pour la violence perpétrée par les partenaires intimes. Ce ne sont pas les services qui feront évoluer la situation sur ce plan-là.

Avons-nous besoin des services? Oui, absolument. Avons-nous besoin de services bien financés? Oui, absolument. La violence va-t-elle disparaître simplement parce que nous assurons certains services aux femmes? Non, certainement pas. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin du soutien, du financement et de l'action de Condition féminine Canada pour opérer quelques changements que ce soit dans ce domaine. De façon générale, nous faisons la promotion et la défense de nos intérêts depuis 25 ans, mais en réalité, ce n'est pas long lorsqu'on songe aux obstacles, à l'oppression, à la discrimination, à l'exclusion, et au degré de violence que subissent les femmes.

J'ai une dernière chose à dire avant de terminer. Quand j'ai commencé à participer au mouvement féministe il y a une trentaine d'années, je pensais, innocente comme j'étais, que ce serait différent pour ma fille. Je pensais que s'il en était ainsi, c'était parce que les gens n'étaient pas bien informés et que s'ils étaient sensibilisés à l'existence de cette problématique, les politiques seraient modifiées et la situation changerait. Pour moi, il a été difficile d'admettre qu'un manque d'information n'est pas la source du problème, mais plutôt les attitudes misogynes qui sous-tendent nos politiques.

[Français]

Mme Nicole Demers: Selon vous, les groupes de lobby de femmes sont toujours aussi importants, et on doit continuer à les subventionner.

[Traduction]

Mme Lucille Harper: Oui, absolument.

Mme Nicole Demers: Très bien.

La présidente: Souhaitez-vous ajouter quelque chose, madame Greckol? Il reste une demi-minute.

Mme Sonja Greckol: Oui. Je vais supposer que vous avez déjà invité des représentants de la communauté autochtone à comparaître devant vous, afin qu'elles vous expliquent directement les besoins des femmes autochtones.

Pour ce qui est de nos activités à Toronto, nous faisons de l'action sociale directe et nous travaillons de concert avec la communauté autochtone au moment d'établir des coalitions, etc.

S'agissant des femmes agressées, je peux vous dire que si nous voulons nous assurer que les femmes continueront d'être agressées, la meilleure façon d'y parvenir consiste à passer par le secteur privé pour assurer des services aux femmes agressées. Et le secteur privé pourra compter sur une clientèle garantie pendant un bon moment si on l'encourage à présenter des soumissions pour la prestation de services aux femmes agressées.

•(1605)

La présidente: Merci.

C'est maintenant à Mme Smith.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Mesdames, bonjour. Je tiens à vous remercier — Lucille, Stéphanie et Sonja — de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord vous poser une question, Lucille. J'ai trouvé votre exposé fort convaincant. Je travaille depuis des années avec des femmes victimes d'agressions et depuis une dizaine d'années, je m'intéresse aussi de très près à la question du trafic des personnes. Vous n'êtes pas sans savoir, évidemment, que les femmes autochtones et les femmes vivant dans la réserve sont particulièrement à risque; d'ailleurs, nous sommes au courant des incidents qui se sont produits dans différentes régions du pays.

Juste à titre d'information, je peux vous dire que je sais de quoi vous parlez. Notre fils est membre de la GRC. Il est marié avec une fille ojibwa. Divers membres de sa famille font du travail social, et elle en a fait beaucoup aussi.

Certains de vos propos m'ont beaucoup intéressée. J'ai regardé votre site Web pour me renseigner sur le genre de projets que vous entreprenez — par exemple, la réintégration du marché du travail ou des ateliers sur la santé, l'estime de soi, et la violence faite aux femmes. J'ai l'impression qu'il y a eu beaucoup de répercussions positives grâce à votre organisme et à votre dévouement. Je tiens à féliciter toutes les femmes, et surtout vous, Lucille, pour ce que vous avez réussi à faire pour les femmes là-bas, grâce à votre organisme.

Vous nous avez dit que vous ne parlez pour les femmes autochtones, que les femmes autochtones peuvent parler pour elles-mêmes, et qu'il faut écouter ce qu'elles ont à dire. Je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet.

Le fait est que je suis membre du Comité de la condition féminine depuis deux mandats — depuis que je suis devenue députée. Je suis mère de six enfants. Moi-même j'ai quatre filles, et j'ai toujours vivement défendu les droits des femmes. Avant cela mon domaine d'expertise était les maths et les sciences, étant donné que j'ai une maîtrise en éducation, et par conséquent, j'ai travaillé dans un milieu masculin pendant très longtemps. C'est d'ailleurs cette expérience-là que j'apporte au Comité de la condition féminine.

Quand je suis arrivée ici, j'ai vu toute la recherche et les innombrables études qui avaient été menées. Un jour un de nos membres est même arrivé en comité avec toutes ces briques. Et vous savez, il s'agissait de bonnes études, fort crédibles. Mais ce qui m'a vraiment frappée, c'est que malgré toute cette recherche — nous sommes au courant de bon nombre des problèmes — il n'y a pas énormément de programmes ou d'activités, comme celles que vous menez dans le cadre de vos projets. Il y a énormément de rapports, énormément d'études et énormément de motions qui sont déposées sur la colline du Parlement, mais pour ce qui est du travail de terrain à accomplir, force est de constater que le financement nécessaire n'était pas toujours disponible. Je pense que vous seriez sans doute d'accord avec moi à ce sujet, car il suffit d'examiner ce qui s'est fait par le passé pour s'en rendre compte.

Pour ce qui est de vos propres activités, je voudrais savoir si vous avez présenté une demande à Condition féminine Canada pour faire financer ces projets. Comme vous le savez, les membres de l'opposition dénoncent les compressions budgétaires à Condition féminine Canada. Mais, selon moi, les crédits en question ont simplement été réaffectés. Ces 5 millions de dollars ne sont pas perdus; ces 5 millions de dollars seront affectés aux programmes à l'intention des femmes, et dans le cadre de projets de ce genre, les femmes pourront continuer à faire de la promotion et à faire de la recherche. Mais l'objet de ces projets est de faire ce que vous faites et ce que font bon nombre de vos regroupements féminins — à savoir d'aider les femmes sur le terrain. Je voudrais donc savoir si vous avez présenté une demande pour obtenir un financement de ce genre.

•(1610)

La présidente: Il ne vous reste que deux minutes et demie pour répondre — elle a pris cinq minutes pour poser la question; vous avez donc la parole.

Mme Lucille Harper: L'une des recommandations qui ont été faites consiste à augmenter considérablement le financement de Condition féminine Canada. Notre centre des femmes a été l'un des centres de femmes à recevoir du financement de base à un moment donné, jusqu'à ce que le financement de base soit éliminé par le gouvernement précédent. Ce financement de base nous permettait de faire deux choses: de fournir des services et d'effectuer notre travail de promotion.

Étant donné que le financement disponible par l'entremise de Condition féminine Canada est très limité, qu'il faut absolument modifier les politiques, et qu'il n'existe aucune autre possibilité pour le moment si nous souhaitons effectivement modifier les politiques, en ce qui nous concerne, dans notre organisation, il est tout aussi important de changer les politiques que de fournir des services, car sinon on finit par se retrouver dans une situation où l'on n'a plus du tout d'espoir, même en continuant à assurer des services. À mon avis, il faut absolument que nous puissions assurer des services.

Une solution possible serait que Condition féminine Canada fasse preuve d'innovation et commence à travailler avec les provinces afin de garantir des montants de financement égaux dans les provinces pour la prestation des services, et que Condition féminine Canada conserve précieusement ces activités de défense et de recherche, car sinon, il ne se passera rien.

Mme Joy Smith: Me reste-t-il une minute?

La présidente: Il vous reste environ 45 secondes.

Mme Joy Smith: Merci, madame la présidente.

C'est la première fois qu'on nous présente cette proposition aussi directement, à savoir que les provinces et le gouvernement fédéral assument le financement de ces activités à part égale ou augmentent le financement actuel, étant donné que le fédéral et les provinces sont des partenaires dans ce domaine. Je vous remercie de cette proposition que j'ai l'intention de présenter en votre nom.

Mme Lucille Harper: Je vous en remercie.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Mathysen.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Je voudrais poser des questions à nos trois invitées. Je vous remercie pour vos témoignages d'expertes.

Je vais d'abord poser une question à Lucille Harper. Vous avez parlé des réalités auxquelles sont confrontées les femmes d'Antigonish. Il me semble que la réalité des femmes vivant en milieu rural est différente de celle des femmes vivant en milieu urbain, et cela s'explique en partie du fait que les services sont généralement assurés en fonction de la population, plutôt qu'en fonction des besoins. Pourriez-vous nous expliquer cette réalité? En outre, je vous invite à nous décrire l'incidence de la fermeture des bureaux régionaux sur votre travail.

Mme Lucille Harper: Merci pour cette question.

La fermeture des bureaux ruraux aura une incidence très importante sur nous, car c'est en passant par les agents de programme locaux que nous avons la possibilité d'expliquer ce qui se passe dans les petites localités, de même que les besoins des femmes qui y vivent, et de transmettre cette information à Ottawa de façon à garantir que la recherche, les projets et les initiatives qui sont entrepris correspondent bien aux besoins des petites collectivités. Sinon, nous sommes obligées de faire l'analyse des enjeux ruraux dans une certaine optique qui, d'après ma propre expérience, a toujours été une optique urbaine.

Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, la vie des femmes vivant en milieu rural est particulièrement complexe en raison de tout ce que j'ai mentionné plus tôt — notamment dans les régions rurales qui sont touchées par la migration de sortie et une infrastructure qui se dégrade. Donc, à l'heure actuelle, il devient de plus en plus difficile pour les femmes en milieu rural de se faire entendre. Par conséquent, il est essentiel que nous puissions faire comprendre cette réalité à nos agents de programme, que nous travaillions avec eux, et que cette information soit communiquée aux responsables d'Ottawa, où les affectations de fonds et les projets sont approuvés.

En ce qui concerne l'optimisation des ressources, je vous assure que les agents de programme travaillent très fort. En Nouvelle-Écosse, notre agente de programme travaille bien au-delà du nombre d'heures pour lesquelles elle est rémunérée. Elle est à même de fournir différentes formes de soutien aux organismes féminins qui

sont vraiment importantes, notamment pour les organismes qui connaissent moins bien la procédure à suivre pour demander une subvention, etc. Cette personne nous fournit un soutien très précieux puisqu'elle s'assure de faire accepter les projets les plus intéressants, notamment dans les collectivités qui sont moins bien organisées. Le travail accompli dans certains collectivités africaines de la Nouvelle-Écosse s'est révélé tout à fait critique. Et en va de même pour les collectivités acadiennes; ce travail a été vraiment critique.

• (1615)

Mme Irene Mathysen: Merci.

Nous avons entendu parler du dévouement des femmes qui travaillent dans les bureaux régionaux d'un bout à l'autre du pays, bureaux régionaux qui ont évidemment été fermés.

Ma prochaine question s'adresse à Sonja. Vous avez parlé du fait que les expériences des femmes ne sont pas prises en compte par les décideurs. Selon vous, pourquoi y a-t-il avantage à faire participer les femmes marginalisées, ou les femmes en général, au processus décisionnel? Avez-vous réussi à le faire à Toronto? Et que reste-t-il à faire?

Mme Sonja Greckol: Je dirais que nos efforts à Toronto n'ont connu qu'un succès limité.

Dans le groupe avec lequel je travaille, en cherchant à sensibiliser le public à notre situation et à établir des relations externes, nous établissons constamment des contacts avec d'autres femmes qui viennent travailler au sein de notre organisme. Nous commençons à comprendre qu'il est tout à fait essentiel que notre organisme mobilise les femmes venant de communautés plus marginalisées qui n'ont pas pleinement participé au processus politique. Les femmes possèdent moins de ressources économiques et politiques. Nous avons donc été obligées d'adapter notre structure afin de mobiliser ces femmes et de faire entendre leurs voix au sein de notre organisme. Pour nous, c'était la première étape.

La deuxième étape consistait à voir comment nous pourrions leur donner voix au chapitre au sein du gouvernement local. Or un gouvernement peut effectivement profiter de ces ressources en utilisant des méthodes de collecte de données différentes. Voilà l'une des possibilités que nous avons examinées.

Et quand nous faisons la ventilation de nos données sur le logement et l'itinérance de façon à faire ressortir l'expérience féminine de l'itinérance, qu'est-ce que nous obtenons? Quand nous parlons de l'expérience de l'itinérance des femmes, le plus souvent nous faisons allusion au phénomène qu'on appelle communément l'itinérance cachée, alors que les gens ne savent pas ce que c'est. Mais nous, nous savons exactement ce que c'est. Nous savons que c'est le cas des femmes qui sont en déplacement perpétuel, qui passent d'un membre de la famille à un autre, d'une amie à une autre, accompagnées de leurs enfants, etc., mais ce phénomène n'est pas visible.

Il est donc essentiel de structurer différemment les projets de recherche pour faire révéler les éléments du tableau qui manque, pour que nous devenions visibles pour le gouvernement — nous qui ouvrons la voie aux femmes pour que des voix qui ne se font pas entendre normalement soient entendues.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet des femmes vivant en milieu rural. À l'opposé nous avons, dans les grands centres urbains, toutes les communautés qui sont exclues, qui sont marginalisées, et qui n'ont pas d'accès. Si nous réduisons l'action sociale de façon à ce que l'administration soit plus efficace, en fait, les seules qui pourront obtenir des fonds sont les groupes et organismes bien établis. C'est le corollaire urbain de l'expérience rurale.

La présidente: Votre temps est écoulé. Nous avons assez de temps pour une dernière question, et ensuite vous aurez chacune deux minutes pour faire vos dernières observations.

Monsieur Stanton, vous serez le premier intervenant pour le prochain groupe de témoins.

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci.

Madame Stronach.

L'hon. Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à vous faire remarquer que la ministre a comparu la semaine dernière. Elle a déclaré en termes bien clairs que les femmes ont déjà eu 25 ans pour faire leur travail de défense et de promotion et que, de toute façon, elles pourront continuer à faire ce travail sans bénéficier de financement.

Nous savons toutes que le mandat du Programme de promotion de la femme a été modifié, puisqu'on a éliminé le terme « égalité » et le travail de promotion n'est plus financé. J'essaie toujours de comprendre. Mais je n'ai toujours pas réussi à comprendre pourquoi, logiquement, on a voulu supprimer le mot « égalité » et mettre fin au travail de promotion. Il y a tellement de travail à faire au nom des femmes pour améliorer leur qualité de vie. Et c'est uniquement grâce aux recherches et à ce travail de promotion qu'on peut opérer des changements.

Pour ma part, je voudrais que vous me parliez davantage de l'avenir. Quelle sera l'incidence sur vos organismes de ce changement de mandat, de l'élimination de la recherche et de la suppression du terme « égalité »? Y a-t-il des programmes en préparation ou des plans futurs d'expansion de vos organismes qui sont maintenant compromis ou exclus en raison de ces changements?

•(1620)

La présidente: À qui adressez-vous votre question?

L'hon. Belinda Stronach: À l'une ou l'autre des participantes, selon celle qui voudra bien y répondre.

La présidente: Vous pouvez prendre une minute chacune.

Mme Sonja Greckol: Nous avons reçu une petite somme de Condition féminine Canada juste avant que les changements ne soient apportés au programme. En vertu des lignes directrices actuelles, nous ne serions plus admissibles.

Nous avons passé environ deux ans et demi à discuter avec notre agent de programme pour en arriver à un projet qui serait acceptable. Cela représente des heures et des heures de travail non rémunéré pour en arriver à une petite subvention qui va nous permettre de faire du travail de promotion. En fait, nous avons engagé une jeune étudiante qui fera ce travail pour nous. Nous serons obligées de recommencer à improviser.

L'hon. Belinda Stronach: Merci.

[Français]

Mme Stéphanie Lalonde: Je peux vous dire que 4 régions sur 17 au Québec ont vu leurs demandes suspendues. Présentement, la demande est à Condition féminine Canada, et tout est suspendu à la suite des changements aux critères. Déjà, ce sont 4 régions sur 17, et les demandes du réseau en général ne répondent pas aux critères, actuellement. Nous ne sommes pas ici pour juger de la façon dont ces critères seront administrés, mais pour vous demander de vous assurer que nous puissions continuer à recevoir du financement, puisque ce travail a un impact sur nos milieux.

Merci.

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach: Merci.

La présidente: Madame Harper, vous avez une minute.

Mme Lucille Harper: À l'heure actuelle en Nouvelle-Écosse, les centres de femmes travaillent avec les femmes qui bénéficient d'aide au revenu en vue d'améliorer la politique d'assistance sociale. Énormément de travail a déjà été accompli, et une bonne partie de ce travail a consisté à rassembler des femmes venant de 11 collectivités de la province autour d'une table pour parler de leurs expériences de l'aide sociale pour faire des recommandations au gouvernement.

Nous en sommes maintenant au point où nous souhaitons en discuter avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse afin d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté. Mais nous ne pourrions pas faire cela. Lors de nos discussions avec l'agent de programme au sujet des activités futures, elle nous a fait savoir qu'il faudra mettre fin à ce travail, étant donné que nous ne serons plus admissibles à une aide financière et que nous devons donc abandonner ce projet.

Donc, même si nous sommes à la veille de réussir, que nous avons fait de très bons progrès et que nos discussions et notre relation avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sont très fortes, nous n'aurons tout simplement pas suffisamment de crédits pour permettre de maintenir cet important réseau de femmes qui vivent dans la pauvreté. Nous ne pouvons pas le faire. Il n'existe aucune autre source de financement qui nous le permettrait.

L'hon. Belinda Stronach: Merci.

La présidente: Madame Stronach, il vous reste une demi-minute pour faire des observations, si vous le souhaitez.

L'hon. Belinda Stronach: Non, je voulais que nos invitées répondent à ma question afin que je comprenne bien quels programmes futurs pourraient ne pas voir le jour.

Permettez-moi donc de vous demander ceci: dans quelle mesure a-t-on consulté vos organisations respectives afin de savoir quelle serait l'incidence des changements proposés?

Mme Lucille Harper: Il n'y a eu aucune consultation.

L'hon. Belinda Stronach: Merci.

La présidente: Je voudrais remercier nos invitées.

Vous avez chacune une minute pour faire quelques observations finales, après quoi nous allons lever la séance pour permettre au prochain groupe de s'installer.

Madame Greckol.

Mme Sonja Greckol: Ce gouvernement nous a démontré qu'il peut changer ses politiques. Il l'a d'ailleurs fait en ce qui concerne sa façon d'aborder le Québec, l'environnement, et les fiducies de revenu. Mais jusqu'ici, il semble avoir maintenu sa position idéologique en ce qui concerne un système national de garde d'enfants, le financement des contestations judiciaires touchant la Charte, l'équité salariale, etc. Je vous demande donc d'examiner les propositions et les recommandations faites par Lucille Harper. Nous sommes également favorables à ces recommandations.

Le fait qu'il semble impossible de faire modifier les politiques relatives aux questions féminines prouve bien que les femmes sont marginalisées. Sur l'ensemble des représentants élus du Canada, seulement 21 p. 100 sont des femmes, moins de 1 p. 100 des élus sont des femmes racialisées, et moins de 1 p. 100 sont des femmes handicapées. La marginalisation des femmes ressort clairement de ces statistiques.

• (1625)

La présidente: Madame Harper.

Mme Lucille Harper: Je ne sais même pas si j'aurai besoin de toute une minute.

À mon avis, lorsque le comité de l'ONU chargé de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes nous félicite d'avoir rempli 100 p. 100 de nos obligations en ce qui concerne l'égalité des femmes, nous pourrions ouvrir une nouvelle discussion sur les prochaines étapes ou mesures à envisager, mais tout d'abord, il nous faut prendre très au sérieux nos responsabilités vis-à-vis des femmes du Canada. Pour moi, les programmes qui ont été les plus durement touchés, que ce soit des programmes d'alphabétisation, d'éducation ou de formation, ou encore du Programme de contestation judiciaire ou d'autres du même genre, sont justement les programmes qui influent le plus directement sur les femmes et les groupes marginalisés; et, par rapport aux groupes marginalisés en général, les femmes constituent sans conteste le groupe le plus marginalisé de tous.

Par conséquent, à mon avis, si nous ne pouvons faire qu'une chose, il s'agirait de se demander quel est l'impact de notre action sur les femmes les plus pauvres du Canada. Quand nous aurons réussi à satisfaire les Nations Unies à ce sujet, nous pourrions ensuite nous dire: très bien, que faut-il faire maintenant?

La présidente: Merci.

[Français]

Mme Stéphanie Lalonde: Merci.

Le Québec a intitulé sa politique en matière de condition féminine « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait », car c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Dans les faits, les femmes ne sont pas encore les égales des hommes, comme le prouvent les chiffres que je vous ai donnés plus tôt.

Il est toujours temps de continuer à poursuivre nos efforts avec Condition féminine Canada, qui nous a appuyées énormément au cours des dernières années et qui nous a aidées à aller chercher d'autres fonds pour poursuivre nos actions. Ce soutien est essentiel, et Condition féminine Canada doit aussi poursuivre son travail au sein du gouvernement fédéral en dénonçant les inégalités, en poursuivant ses recherches et l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, puisque c'est un concept qui est au cœur de Condition féminine Canada.

Il reste du travail à faire, et nous vous demandons de ne pas vous abandonner, nous dans les régions qui travaillons si fort à l'amélioration des droits des femmes.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Je voudrais remercier nos trois invitées d'avoir bien voulu venir partager avec nous leurs expériences et leur expertise. Nous allons certainement tenir compte de vos vues sur la question en préparant notre rapport.

Madame Neville.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Je voudrais m'excuser d'être arrivée en retard.

En règle générale au comité, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec les personnes qui témoignent devant nous, nous faisons preuve de retenue en exprimant nos vues. J'ai entendu — et je ne sais pas si d'autres l'ont également entendu — un membre d'en face qualifier de « foutaises » les propos d'une de nos invitées après son exposé, alors que, selon moi, ce n'est ni le moment ni l'endroit appropriés pour faire des commentaires déplacés de ce genre.

La présidente: Excusez-moi, madame Neville, mais je n'ai pas entendu ces commentaires; cependant, j'invite la personne qui a fait cette remarque de s'abstenir de dire des choses pareilles à l'avenir...

Oui, madame Smith.

Mme Joy Smith: En ce qui me concerne, il s'agit là d'un jeu politique parfaitement ridicule, qui ne me semble pas du tout de mise au Comité permanent de la condition féminine. Je tiens à faire savoir à toutes nos invitées que nous leur sommes très reconnaissants pour leurs exposés.

La présidente: Merci.

Nous allons suspendre nos travaux en attendant l'arrivée de nos prochains témoins.

•

_____ (Pause) _____

•

• (1630)

La présidente: J'invite les membres à reprendre leurs places pour que nous reprenions nos travaux.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons Mme Genaille, présidente du Conseil national des femmes métisses; Mme Landolt de REAL Women of Canada; et Shari Graydon, du Fonds pour l'avenir des femmes.

Nous n'avons pas reçu le texte de votre exposé, madame Genaille, et nous vous saurions gré de bien vouloir nous le remettre si vous en avez un; madame Landolt, avez-vous un texte à nous remettre?

Mme Gwendolyn Landolt (vice-présidente nationale, REAL Women of Canada): Je vous ai déjà remis une copie de notre mémoire.

La présidente: Vous comprendrez certainement que cela facilite beaucoup la vie à nos interprètes.

Mme Sheila Genaille (présidente, Conseil national des femmes métisses): Madame la présidente, j'ai un texte ainsi qu'un profil que je peux vous remettre. Je m'excuse de ne pas vous les avoir fait parvenir plus tôt.

La présidente: Pas de problème.

Comme je l'ai expliqué au groupe de témoins qui vous a précédé, vous allez disposer de cinq minutes pour faire vos exposés.

Nous commencerons par Mme Genaille.

Mme Sheila Genaille: Bon après-midi.

Ce n'est pas beaucoup, cinq minutes, et je vais donc devoir élaguer au fur et à mesure.

Je m'appelle Sheila Genaille. Je suis présidente du Conseil nationale des femmes métisses, un organisme national qui fait la promotion de l'égalité et de la justice pour les femmes métisses et leurs familles dans l'ensemble du Canada. Notre organisme a été officiellement créé en 1990 et constitué en société à but non lucratif en 1992.

Nous sommes le seul organisme national indépendant à défendre les droits ancestraux et les droits à l'égalité des femmes métisses. S'agissant de notre structure organisationnelle, nous avons un conseil d'administration dont les membres sont les présidentes d'organismes provinciaux affiliés.

Nous participons activement à diverses campagnes d'ordre éducatif, politique et légal en vue de promouvoir les intérêts des femmes métisses du Canada, y compris leurs droits à l'égalité, et ce depuis la fondation de notre organisme.

Au début des années 1990, les associations provinciales fondatrices du Conseil national des femmes métisses ont organisé des ateliers dans leurs différentes collectivités en vue de préparer des rapports à l'intention du Comité Beaudoin-Dobbie et donc de lui fournir des renseignements sur la situation des femmes métisses dans le contexte des réunions constitutionnelles.

Dès que le CNFM a été officiellement créé, la présidente et les administratrices ont assisté à la conférence des premiers peuples tenue à Ottawa afin d'expliquer les besoins des femmes métisses. En 1993, le CNFM a été invité à participer aux forums et aux tables rondes organisés par la Commission royale sur les peuples autochtones. La CRPA a aidé à financer et à exécuter une étude des besoins, de concert avec le CNFM, ses fondateurs et ses membres, et nous avons toutes participé à l'ensemble des étapes des consultations et du travail de la Commission royale.

Dans son rapport final, la Commission a documenté l'histoire et les fonctions du CNFM à titre de porte-parole national des femmes métisses, et a fait des recommandations précises au gouvernement fédéral sur les besoins de financement du Conseil et les contributions que ce dernier pourrait apporter au niveau de la définition des politiques.

En particulier, la Commission a incorporé dans son rapport des récits anecdotiques qui faisaient ressortir les problèmes que les dirigeants masculins traditionnels de l'Assemblée des Premières nations, du Rassemblement national Métis et de l'Inuit Tapirisat ont toujours causés aux femmes autochtones cherchant à défendre leurs droits à l'égalité dans le contexte de leurs cultures et collectivités propres.

Le Conseil national des femmes métisses a souvent été invité par le gouvernement fédéral à parler au nom des femmes métisses et autochtones lors de réunions ou de manifestations internationales. Le CNFM a aussi fait partie des délégations auprès de l'ONU sur la condition féminine et a travaillé avec le ministère des Affaires indiennes dans le domaine des questions féminines. Nous avons fait pression sur la Commission européenne en vue de la convaincre de conclure un accord international sur le piégeage sans cruauté, une initiative à laquelle participe notre communauté. Nous avons également participé à la mise en oeuvre de la Convention sur la biodiversité, et nous avons été mêlées à des discussions sur les questions autochtones à Madrid. Le CNFM a été très actif dans de nombreux dossiers sur la scène internationale.

D'ailleurs, le CNFM a réussi à obtenir le statut d'organisation non gouvernementale sur la scène internationale. Nous avons ce statut auprès du Conseil économique et social à l'ONU. Encore une fois, nous sommes actives dans de nombreux dossiers à l'échelle internationale.

Nous sommes résolues à faire avancer la cause de l'égalité et de la justice pour les femmes métisses, et cela comprend un engagement vis-à-vis de la préservation des droits ancestraux, constitutionnels et humains des femmes métisses, y compris ceux qui sont garantis par la Charte des droits et libertés.

À cette fin, nous avons demandé et obtenu le statut d'intervenantes dans l'affaire Lovelace c. le Canada et nous avons été invitées, de même que deux autres organismes autochtones, soit Pauktuutit et l'Association des femmes autochtones du Canada, à parler au nom des femmes métisses lors de conférences organisées par Justice Canada. Nous avons reçu des crédits du Secrétariat d'État, par l'entremise du Programme de contestation judiciaire, afin de tenir un atelier et une conférence sur les droits à l'égalité des femmes métisses.

L'identité métisse n'est pas établie de façon affirmative par une loi fédérale de la même manière que le statut d'Indien a été créé par la Loi sur les Indiens. Ainsi les efforts d'éducation et de promotion du CNFM au nom des femmes métisses ont surtout visé à garantir qu'elles aient voix au chapitre au sein d'organismes à prédominance masculine, et à trouver divers moyens de faire porter leurs préoccupations uniques, en tant que femmes métisses, à la connaissance des collectivités et organisations métisses, d'une part, et au gouvernement fédéral, d'autre part.

• (1635)

La poursuite de nos efforts de défense et de promotion des besoins en matière d'emploi des femmes métisses, de même que le travail consistant à donner une voix politique et publique aux femmes métisses, sont devenus beaucoup plus difficiles en 1994 après que la Cour suprême a rendu sa décision finale dans l'affaire l'AFAC c. le Canada. Le Conseil national des femmes métisses a continué à travailler avec la Commission royale, malgré ces difficultés. Nous avons toujours vivement insisté sur la nécessité de reconnaître le statut du CNFM à titre de porte-parole indépendant et de l'inclure dans tout accord sur l'autonomie gouvernementale. Force est de constater que, vu l'opposition profonde à l'autonomie organisationnelle des femmes métisses, en traitant avec le gouvernement fédéral, ces dernières devront se battre jusqu'au bout pour triompher des préjugés et des stéréotypes, et des rôles traditionnels qu'on voudrait leur imposer.

La présidente: Je vous invite à conclure.

Mme Sheila Genaille: Très bien.

Ayant travaillé avec les femmes métisses du Canada, je suis d'avis qu'il existe énormément de confusion et d'anxiété chez les femmes métisses en raison du manque d'uniformité que nous observons dans l'application des lois aux femmes métisses, inuites et membres de premières nations. En même temps, le fait que des attitudes de domination et de violence continuent d'être fréquentes à l'endroit des femmes métisses, ces dernières peuvent difficilement s'adresser à une organisation qui elle-même se trouve marginalisée.

La situation des peuples autochtones du Canada, et la décision du gouvernement fédéral de n'aider que quelques organisations autochtones à renforcer leurs capacités en vue de l'autonomie gouvernementale nous mettent dans une situation défavorable. Les pouvoirs publics doivent démontrer la volonté politique d'établir des partenariats fondés sur les échanges de vues afin de promouvoir la participation, la responsabilisation et l'efficacité, au lieu d'imposer des compressions budgétaires. Si le financement de Condition féminine Canada est réduit, les autres ministères fédéraux feront-ils également l'objet de compressions budgétaires?

Selon nous, cela créera un avenir incertain pour les groupes de femmes qui revendiquent l'égalité. De nombreux groupes devront réduire leurs activités, et comme bon nombre d'entre nous devront tout simplement fermer nos portes, les femmes les plus défavorisées ne seront plus représentées.

Les promesses de l'avenir doivent être tempérées par l'héritage du passé. Pour les femmes métisses, cet héritage consiste en une volonté historique, mais qui persiste encore, de les exclure et de les marginaliser. Ainsi toutes les parties doivent faire preuve de volonté politique et s'assurer que le financement actuel sera maintenu afin que la situation puisse évoluer et que les femmes métisses puissent un jour être à l'abri d'injustice sociale, d'exclusion, d'inégalité et de racisme.

• (1640)

La présidente: Merci.

Mme Sheila Genaille: J'espère que vous lirez mon texte intégral quand vous l'aurez. Je vous remercie.

La présidente: C'est maintenant à Mme Landolt, pour cinq minutes.

Mme Gwendolyn Landolt: REAL Women of Canada existe depuis 1983, année au cours de laquelle nous nous sommes constituées en société sous le régime fédéral. Nous représentons une vaste gamme de femmes canadiennes de différents milieux — des femmes métisses, des femmes immigrantes — beaucoup, beaucoup de femmes dans l'ensemble du Canada. Mais nous avons constaté que l'organisme dont les pratiques sont les plus discriminatoires à notre endroit est Condition féminine Canada, étant donné que Condition féminine Canada représente, non pas les femmes en général, mais uniquement celles qui ont une certaine idéologie, soit celle du féminisme radical.

Vous avez accordé 1,5 million de dollars entre 1992 et 2002 à l'ICREF pour lui permettre de faire de la recherche sur les objectifs féministes, alors que cet organisme ne reflète aucunement ni les désirs ni les besoins des femmes canadiennes.

Les femmes canadiennes ont des priorités autres que Condition féminine Canada, et nous sommes insultées de constater que cet organisme, bien qu'il existe depuis 1973, n'a jamais été le reflet des besoins réels des femmes canadiennes. Je voudrais vous citer un exemple qui est tout à fait pertinent de nos jours. Les femmes canadiennes travaillent dans toutes les grandes professions. Nous avons des chances égales, mais l'un des problèmes majeurs qui se présentent aujourd'hui est celui de savoir comment assurer un bon équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie de famille et les engagements qui s'y rattachent. Or Condition féminine Canada ne s'intéresse aucunement aux opinions des femmes à ce sujet. Les femmes doivent être traitées équitablement, alors que Condition féminine Canada n'a jamais traité les gens équitablement. C'est une tache à la réputation du Canada.

En fait, nous examinons la liste des invitées précédentes... C'est la fin de la démocratie. Les femmes ne reçoivent pas de financement. REAL Women n'a jamais reçu d'argent. Nous sommes de toutes évidence un groupe de défense et de promotion et nous avons réussi à très survivre étant donné que nous avons l'appui des femmes de la base. Nous sommes le reflet des vrais désirs des femmes canadiennes. Ces dernières veulent de l'argent, et elles ne sont pas riches, certaines touchent une pension, d'autres sont des mères célibataires, mais elles nous appuient tout simplement parce que les opinions que nous exprimons en leur nom leur tiennent à coeur.

REAL Women est une ONG ayant le statut consultatif au sein des Nations Unies. À ce titre, nous avons assisté à plus de 34 réunions organisées à l'ONU. Nous travaillons sur la scène internationale à faire la promotion des femmes et des soins et services qu'elles méritent de recevoir. Nous avons l'égalité, qui fait d'ailleurs des objectifs inscrits dans notre acte de constitution en société, mais nous avons réussi à faire tout ce travail tout simplement parce que nos activités tiennent à coeur aux femmes. Nous ne sommes pas un organisme bidon; nous ne sommes pas des charlatans qui produisent quelque chose d'artificiel par l'entremise du gouvernement, qui est censé représenter les femmes mais qui ne le fait pas.

Je voudrais attirer votre attention sur un point très important. L'une des conférencières a laissé entendre que le Canada n'aura pas réalisé l'égalité tant que tous les membres du comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ne nous auront pas acceptées et n'auront pas proclamé que nous sommes égales. Peut-être ne savent-elles pas que le comité qui est chargé de surveiller l'application de cette convention fait lui-même l'objet de surveillance, étant donné qu'il adopte des théories et des positions qui ne se trouvent pas dans la Convention. Par exemple, nous constatons que ce dernier emploie le terme « avortement » 37 fois, alors que ce terme ne figure pas du tout dans la Convention.

S'agissant de l'équité salariale, combien de personnes ici présentes savent que lorsque le Canada a ratifié la Convention, il a exprimé une réserve sur la question de l'équité salariale, tout simplement parce que les provinces s'y opposaient et ne s'intéressaient pas au principe du salaire égal pour un travail égal? En fait, j'entends dire à maintes reprises qu'il n'y a pas d'équité salariale, mais l'Organisation internationale du travail n'a jamais mis en oeuvre la Convention étant donné qu'il n'existe pas d'accord international à ce sujet.

Autrement dit, les temps ont changé. Il faut maintenant entrer dans le XXI^e siècle. Il faut s'intéresser à ce que les femmes veulent vraiment. Il faut écouter les femmes — j'entends ce genre de discours tout le temps — mais les femmes ne sont pas toutes des féministes. Quelques-unes d'entre elles le sont, et elles ont le droit de l'être, mais la grande majorité des femmes n'acceptent pas le discours et les directives de Condition féminine Canada. Les changements qui s'opèrent maintenant se font attendre depuis longtemps.

Condition féminine Canada existe depuis 34 ans, mais vous nous dites que les femmes font toujours l'objet de discrimination, et qu'elles sont encore des victimes. Mais victimes de quoi? Certaines femmes sont des victimes — elles peuvent être Métisses ou être des immigrantes — mais les femmes en général ne font pas l'objet de discrimination. Nous sommes des femmes tout à fait compétentes et capables de prendre des décisions au sujet de notre vie, et je trouve extrêmement inquiétant que le gouvernement accorde 11 millions de dollars chaque année à différentes féministes — non pas des groupes de femmes, mais des groupes féministes — afin de promouvoir des priorités qui ne correspondent pas ni aux désirs, ni aux besoins des femmes canadiennes.

•(1645)

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, madame Landolt.

Madame Graydon, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Shari Graydon (présidente, Les Fonds pour l'avenir des femmes): Merci beaucoup pour votre invitation.

[Traduction]

Je m'appelle Shari Graydon, et le travail que j'effectue en tant que présidente du Fonds pour l'avenir des femmes est un travail non rémunéré. Si je vous dis cela, c'est pour vous faire comprendre que mon objectif consiste à faire en sorte que notre organisme devienne désuet car, une fois qu'on n'en aura plus besoin, j'aurai beaucoup plus de temps pour faire autre chose.

Le Fonds pour l'avenir des femmes représente une coalition d'organismes nationaux ayant pour objectif de faire avancer la cause de l'égalité des femmes. Nos groupes membres comprennent un certain nombre d'entre eux dont vous avez déjà reçu les porte-parole, tels que l'ICREF, le FAEJ, et d'autres encore. Le mandat de la Coalition consiste à établir d'autres sources de financement afin que les organismes féminins n'aient pas à dépendre autant des crédits gouvernementaux. Ayant compris que cela ne pourrait pas se faire du jour au lendemain, Condition féminine Canada a aidé à la création du Fonds pour l'avenir des femmes afin de permettre l'accès aux programmes de dons en milieu de travail, un peu comme Centraide. Étant donné qu'il faut de longues années de travail pour réussir une telle initiative, CFC s'est engagé à soutenir la Coalition pendant l'étape de démarrage. Mais les nouvelles lignes directrices sont telles que nous-mêmes, de même que bon nombre de nos organismes membres, ne sommes plus admissibles au financement, ce qui veut dire qu'on nous coupe l'herbe sous les pieds juste au moment où nous commençons à créer un effet multiplicateur et à réaliser un rendement important sur cet investissement.

L'année dernière, nous avons doublé nos revenus et le nombre de donateurs. Cette année nous étions bien placés pour en faire autant. Mais nos progrès ont été entravés par la conviction d'un bon nombre de Canadiens qui sont autrement favorables à l'objectif de l'égalité des femmes, à savoir qu'il appartient au gouvernement de protéger les droits de la personne.

Permettez-moi de vous situer un peu. Personne ne prétend que le ministère de la Justice devrait réunir ses propres fonds. Tout le monde sait qu'il ne suffit pas de déclarer que le meurtre est illégal pour mettre un terme à la violence. Tant que l'injustice sera une réalité, nous aurons besoin du ministère de la Justice. Et tant que l'iniquité sera une réalité, nous aurons besoin d'un ministère comme Condition féminine Canada. Si vous comptez demander aux groupes qui effectuent le travail financé par Condition féminine Canada de réunir leurs propres fonds, autant demander au ministère de la Justice de mettre sur pied sa propre salle de bingo. C'est la même logique. Mais voilà essentiellement ce que le Fonds pour l'avenir des femmes essaie de faire.

Mon travail non rémunéré au sein du Fonds pour l'avenir des femmes est rendu possible par mon travail d'auteure et de conférencière, ce qui me permet de gagner suffisamment d'argent pour travailler comme bénévole et pour payer des impôts. Comme tous les autres Canadiens, je veux savoir que mes impôts sont dépensés de façon responsable. Mais je suis tout à fait convaincue que les sommes accordées aux membres du Fonds pour l'avenir des femmes donneront un rendement exceptionnel. Nous obtenons

énormément de dons en nature qui prennent la forme de main-d'œuvre bénévole, et notre travail est pertinent, non seulement pour la vie des femmes, mais pour la prospérité économique du Canada. Les études menées par l'ONU dans le monde entier indiquent clairement que l'égalité sociale conduit à la prospérité économique. Quand les femmes sont instruites, quand on leur offre de vrais choix concernant l'éducation des enfants et les emplois, quand on les traite avec respect et on leur offre un salaire juste et équitable, toute la société en profite. Tous les contribuables subissent les contrecoups des obstacles et des préjugés qui continuent d'empêcher bien des femmes de faire pleinement bénéficier notre économie de leurs compétences et connaissances. Nous devrions tous nous indigner que, au lieu de dépenser des millions de dollars chaque année pour prévenir la violence contre les femmes, nous dépensons des milliards de dollars chaque année pour traiter les conséquences de cette violence.

John F. Kennedy a déclaré autrefois que les choses ne se produisent pas sans raison; les gens font en sorte qu'elles se produisent. Les gains en matière d'égalité que nous avons réalisés au cours du dernier siècle — et il y en a eu beaucoup — en sont la preuve. Les gouvernements n'ont pas simplement décidé un jour d'accorder le droit de vote aux femmes ou de déclarer que nous sommes des personnes. C'est grâce à la promotion des droits des femmes que ces choses-là se produisent. Au cours des 30 dernières années, les groupes membres du Fonds pour l'avenir des femmes ont réussi à rendre les lois sur le divorce et l'agression sexuelle plus justes, ont amélioré les droits matrimoniaux des femmes autochtones, et ont obtenu des prestations de maternité et des salaires équitables. Nous déplorons le fait que le gouvernement actuel ne souhaite pas continuer à financer ce travail, qui bénéficie à des millions de Canadiens. Si l'objectif consiste à nous rendre désuets, au moins faudrait-il, comme solution partielle, s'assurer que les femmes ont la parité à la Chambre des communes, où sont prises les décisions qui nous touchent. Si nos sentiments, nos expériences et nos réalités constituaient des informations essentielles pour l'établissement des priorités, l'élaboration des politiques et l'affectation des fonds, des groupes comme les nôtres seraient beaucoup moins pertinents.

Je pensais disposer de 10 minutes pour mon exposé; c'est ce qu'on m'a fait savoir dans la correspondance. Je vais donc sauter certains passages en espérant avoir l'occasion de revenir sur ces éléments.

•(1650)

En conclusion, étant donné que ce n'est pas en supprimant le mot « égalité » que nous réaliserons des progrès, je vous demande à vous tous d'imaginer que, en déclarant que l'égalité existe, la ministre Oda aurait, du coup, rétabli un équilibre invisible qui fait que les hommes aient les mêmes chances que les femmes à l'heure actuelle, et que mes neveux et vos fils soient désormais obligés d'accepter, en raison de cette nouvelle égalité, une réduction de 30 p. 100 de leur salaire, deux heures de plus de travail ménager — non rémunéré — 25 p. 100 de risques de faire l'objet d'agression sexuelle au cours de leur vie, et des chances de 50 p. 100 de vivre dans la pauvreté, s'ils devaient devenir parents monoparentaux. Voilà justement les réalités auxquelles sont confrontées nos filles. Elles méritent de faire face aux mêmes réalités que nos fils.

À présent les groupes membres du Fonds pour l'avenir des femmes font partie des ressources auxquelles le gouvernement peut recourir pour réaliser cette égalité. Nous sommes reconnues et nous constituons un modèle pour le monde entier. Nous sommes parmi les organismes à but non lucratif les plus rentables qui soient. Et nous travaillons à améliorer la vie des femmes et à dépendre moins des crédits gouvernementaux.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, madame Graydon.

Mme Stronach était la dernière intervenante lors du dernier tour de questions, et nous allons donc commencer cette fois-ci, pour un tour de sept minutes, par M. Stanton.

Je suis désolée, mais c'est bien cela que nous avons convenu de faire.

L'hon. Maria Minna: Quand?

La présidente: C'est pour cette raison qu'on a coupé la parole à M. Stanton.

L'hon. Maria Minna: En fait, nous ne devrions plus faire cela.

La présidente: M. Stanton a sept minutes.

M. Bruce Stanton: Merci, madame la présidente.

Je voudrais remercier nos invitées, à la fois celles qui font partie du groupe actuel et celles du groupe précédent. Vos exposés et vos réflexions sont inestimables dans le contexte de l'étude que nous menons sur Condition féminine Canada et les changements apportés aux modalités du Programme.

En guise de préambule, je voudrais dire que ce que nous observons ici — et j'ai entendu cette même observation tout au long des témoignages que nous avons reçus cet après-midi — c'est que même si l'on admet que le secteur public a beaucoup investi en accordant, au cours des 20 dernières années, ou même davantage, des crédits aux groupes revendiquant l'égalité — et les différents groupes qui ont témoigné devant le comité au cours du dernier mois l'ont avoué — les besoins actuels sont encore très importants. Et il ressort clairement de ces témoignages — et ceux de cet après-midi nous le confirment — que ces besoins existent surtout dans les collectivités et au niveau communautaire. On nous a cité des exemples concrets de cette réalité cet après-midi.

Et si je peux commenter l'argument de Mme Graydon, qui nous dit que cela va au-delà du règlement des problèmes directs que cause l'inégalité, je dirais que nous avons effectivement la preuve du type d'injustices qui continuent d'exister au niveau communautaire.

Quand je regarde les nouvelles modalités de Condition féminine Canada — et voici le préambule de ma question — ce que nous constatons — et là je parle du Programme de promotion de la femme — c'est que l'objectif premier du Programme consiste à réaliser la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada. Et dans le contexte de ses priorités clés — qui ne se résument pas à ces trois éléments-là — CFC met en oeuvre des programmes qui s'adressent aux femmes autochtones, aux femmes immigrantes, aux femmes membres de minorités visibles, et aux femmes âgées. Comme je vous l'ai déjà dit, ce sont les priorités fixées dans le cadre du Programme de promotion de la femme. Cela ne veut pas dire que le Programme vise à répondre uniquement à ce type de besoins.

Pouvez-vous me dire dans quelle mesure ce nouvel objectif du Programme de promotion de la femme cadre avec les besoins de votre communauté, selon votre organisme?

• (1655)

Mme Sheila Genaille: Supprimez les mots « égalité » et « promotion », c'est... Nous n'avons pas encore réalisé l'égalité, et selon moi, nous n'allons pas le faire ni au cours de ma vie, ni même au cours de la vie de mes enfants.

La population autochtone du Canada vit au seuil ou au-dessous du seuil de la pauvreté. Je n'ai pas besoin de vous le dire. Vous avez vu le nombre de collectivités qui pourraient rivaliser avec celles du tiers monde. Et, en ce qui concerne les femmes métisses, si vous vérifiez auprès de Statistique Canada, vous allez voir que nous sommes les personnes les plus pauvres du Canada. Donc, quand vous commencez à supprimer notre financement, sous prétexte que nous sommes un groupe d'intervention ou que nous revendiquons l'égalité, eh bien, je peux vous dire qu'il n'y en a pas de toute façon.

M. Bruce Stanton: Excusez-moi de vous interrompre. Avez-vous présenté une demande en vertu du Programme de promotion de la femme?

Mme Sheila Genaille: Oui, nous avons présenté une demande. Nous avons fait du travail lié à la violence faite aux femmes. Dans notre collectivité, le nombre d'incidents violents est très élevé. Nous avons présenté une demande par le passé, mais cette année, nous ne l'avons pas fait. Par le passé, les crédits qu'on nous accordait étaient limités. Étant donné le nombre de femmes au Canada qui demandent des fonds pour régler des problèmes, et étant donné que le financement accordé est toujours minime, du moment que vous le répartissez entre encore plus de groupes, et selon des critères plus stricts, nos chances d'en obtenir sont nécessairement moindres.

Donc, pour répondre à votre question, nous avons reçu des crédits par le passé; cela remonte à trois ou quatre ans.

M. Bruce Stanton: Vous n'avez donc pas présenté une nouvelle demande depuis l'établissement des nouvelles modalités.

Mme Sheila Genaille: Non, et certainement pas depuis l'établissement des nouvelles modalités.

M. Bruce Stanton: Je voudrais apporter une petite correction. Le fait est que le financement du Programme de promotion de la femme n'a pas été réduit. Le budget du Programme est toujours de 10,8 millions de dollars et il va le demeurer. Ça, c'est en plus du million de dollars prévu pour le programme *Soeurs d'esprit*.

Mme Sheila Genaille: Le programme *Soeurs d'esprit* s'adresse aux femmes indiennes. Nous sommes des femmes métisses.

M. Bruce Stanton: Oui, je comprends.

Mme Sheila Genaille: De plus, à titre d'information, j'habite en Alberta, bien que le siège de notre organisme national soit ici. À Edmonton, Condition féminine Canada avait une personne qui travaillait deux, trois ou quatre heures par semaine, alors qu'il n'y avait même pas de bureau là-bas. Cette personne partageait les locaux de quelqu'un d'autre. À cette époque, il était difficile de faire démarrer les programmes. Mais fermer la porte complètement, c'est...

Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point c'est bureaucratisé, et toutes les étapes qu'il faut passer simplement pour... En réduisant les effectifs, vous allez simplement rendre la tâche plus difficile aux groupes.

M. Bruce Stanton: Merci.

Madame Landolt, je voudrais vous poser essentiellement la même question. Étant donné vos observations et vos témoignages devant le comité cet après-midi, selon vous, dans quelle mesure les nouvelles modalités du Programme de promotion de la femme à Condition féminine Canada cadrent-elles avec les besoins? Vous nous avez fait part de certaines préoccupations graves en ce qui concerne les anciennes modalités du Programme. Mais que pensez-vous des nouvelles?

Mme Gwendolyn Landolt: Je trouve qu'elles sont beaucoup plus inclusives. Elles sont moins discriminatoires, parce que tout le monde pourra profiter du Programme, ce qui est tout à fait nouveau pour ce ministère ou organisme.

Deuxièmement, le fait que nous parlions de transport pour les femmes ou d'autres activités du même genre, me laisse toujours aussi perplexe. Ce sont des questions qui relèvent des provinces. Pourquoi donc Condition féminine Canada, un organisme fédéral, est-il censé assumer la responsabilité de questions qui relèvent des provinces? Je peux comprendre, comme quelqu'un le disait tout à l'heure, qu'il soit bon que Condition féminine Canada fasse pression sur les provinces, mais le fait est qu'il existe différents organismes dans les provinces qui font le même travail déjà. Dans ce cas, pourquoi avons-nous un organisme fédéral, soit Condition féminine Canada, qui fait double emploi en exécutant le même travail? Cela me laisse toujours aussi perplexe.

Ce que les changements prévus ont d'avantageux, c'est que le Programme sera désormais accessible à toutes les femmes qui ont des préoccupations. Deuxièmement, nous sommes très heureuses de voir que, grâce à ces changements et aux nouvelles lignes directrices, les fonds permettront enfin d'obtenir des résultats concrets. C'est-à-dire que nous nous rendons constamment compte chaque année que ces crédits — soit 11 millions de dollars, ou du moins, une bonne partie — servent à promouvoir une idéologie et à financer des centres de propagande, pour ainsi dire. Mais ces derniers n'aident pas directement les femmes — en tout cas, bon nombre d'entre eux, du moins. Certains le font peut-être, mais nous constatons que, généralement, ils ne traitent pas directement avec les femmes. Mais les nouvelles lignes directrices exigeront à la fois responsabilisation et résultats concrets. Je vous assure que c'est tout à fait nouveau dans le cas de cet organisme.

• (1700)

La présidente: Merci.

Nous passons à maintenant à Mme Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, madame la présidente.

Je suis vraiment un peu en état de choc, à la suite de ce que je viens d'entendre. Je vais me ressaisir.

J'aimerais tout d'abord saluer les personnes qui ont accepté de venir témoigner ici aujourd'hui, de même que celles qui les ont précédées.

Je suis un peu étonnée. C'est la troisième séance au cours de laquelle on entend divers groupes et associations de femmes nous faire part de la façon dont ils seront touchés par les coupes que le gouvernement s'apprête à faire à Condition féminine Canada.

Votre témoignage, madame Gwendolyn Landolt, me préoccupe particulièrement parce que je sens qu'il détonne un peu par rapport à l'ensemble des préoccupations exprimées par les femmes concernant la situation de la femme en général en 2007. En fait, rares sont celles qui nous ont dit que, même à la lecture des chiffres que nous avons...

Les femmes gagnent en moyenne 71 p. 100 du salaire des hommes, encore de nos jours. On nous dit que les femmes occupent 21 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, ce qui est une réalité propre à toutes les instances politiques de notre société. On nous a aussi dit que les trois quarts des femmes dans les prisons canadiennes sont victimes de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles. Je suis très inquiète quand j'entends de tels chiffres et quand j'entends un témoignage comme celui de l'organisme que vous représentez, madame Landolt.

Pourriez-vous me dire combien de membres compte votre groupe?

[Traduction]

Mme Gwendolyn Landolt: Nous avons au moins 55 000 membres dans l'ensemble du Canada qui viennent de tous les milieux. Pour ma part, je suis avocate. Nous avons également une pilote de ligne. Nous avons également de nombreux membres qui sont femmes au foyer. Les femmes immigrantes, mais non celles qui sont féministes, viennent nous voir en grand nombre. Vous avez dit, et je l'ai entendu à plusieurs reprises aujourd'hui, que seulement 21 p. 100 des députés qui siègent à la Chambre des communes sont des femmes. J'ai justement un commentaire à faire à ce sujet, et ce serait que les femmes ne sont pas bêtes. Nous votons pour quelqu'un à cause de son programme et de ses valeurs. Nous ne votons jamais pour une personne simplement parce que c'est une femme — jamais. Si une femme a un bon programme et si ses valeurs correspondent à celles des électeurs, ils vont voter pour elle. Pourquoi devrions-nous voter pour une femme, simplement parce qu'elle est femme? C'est absurde. Il n'arrivera jamais que moi ou des femmes qui ont les mêmes valeurs que moi votions pour une femme simplement parce que c'est une femme. Nous sommes beaucoup trop intelligentes pour nous comporter de cette façon.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Excusez-moi, mais mon commentaire n'allait pas du tout...

[Traduction]

Mme Gwendolyn Landolt: Pardon? Je ne vous entends pas.

La présidente: Elle a le droit de vous interrompre. Elle estime que vous ne répondez pas à sa question, et elle doit bien gérer son temps de parole.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Mon commentaire n'allait pas dans ce sens. Je m'interroge, encore aujourd'hui, sur le fait qu'en 2007, seulement 20 p. 100 des femmes occupent des postes dans nos institutions politiques. Je n'ai jamais dit qu'elles étaient stupides. En fait, à programme égal...

• (1705)

[Traduction]

Mme Gwendolyn Landolt: Mais c'est la conclusion qu'on doit tirer en entendant cette déclaration...

Je dois dire que j'ai du mal à recevoir l'interprétation. Elle ne passe pas.

La présidente: Une seconde, s'il vous plaît.

Madame Deschamps, pourriez-vous répéter votre question?

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Je me rends compte que votre philosophie se rapproche beaucoup de celle des conservateurs, c'est-à-dire que pour vous, de nos jours — et on l'a entendu précédemment —, les femmes sont toutes égales, toutes compétentes, toutes déterminées et elles sont maintenant capables d'évoluer.

Je ne pense pas que le fait que des organismes s'occupent de défendre les droits des femmes fassent d'eux, nécessairement, des mouvements féministes.

Madame Landolt, dans un communiqué de presse du 26 septembre 2006, vous vous êtes réjoui du fait que le gouvernement sabre le budget de Condition féminine Canada, parce ce ministère n'exprime pas votre point de vue, mais le point de vue féministe. Vous avez aussi dit considérer que c'était un bon pas vers l'élimination pure et simple du programme, ce que vous souhaitez.

En admettant qu'avant l'arrivée des conservateurs Condition féminine Canada était un nid de féministes, pourriez-vous me dire en quoi le fait de dénaturer le programme et de faire taire ces femmes est une bonne chose?

[Traduction]

Mme Gwendolyn Landolt: Permettez-moi de vous en donner un exemple. Quand nous avons fondé REAL Women, nous avons demandé du financement à plusieurs reprises. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. On refusait même de nous faire parvenir les formulaires de demande. Grâce à la Loi sur l'accès à l'information, nous avons découvert des documents qui indiquaient qu'on nous avait carrément mis à l'index. Nous le savions déjà, et un jour nous avons décidé de le prouver. Nous avons donc téléphoné en disant que nous représentions un nouveau groupe de femmes appelé l'Association nationale des mères lesbiennes. En moins de deux semaines, nous avons obtenu une réponse, de même que les formulaires de demande et une petite note manuscrite qui disait: Bienvenue à Condition féminine Canada.

C'est justement la preuve qu'il nous fallait. Nous l'avons encore. Nous avons conservé cette documentation. D'ailleurs, nous l'avons déjà présentée à d'autres comités. Si vous doutez de ce que j'avance, je pourrais vous fournir cette documentation, que nous avons encore, pour le prouver. Cet organisme a pratiqué la discrimination jusqu'à présent.

Quant à nous, nous représentons les femmes de la base. Nous sommes un groupe de revendication. Nous n'avons pas de numéro d'organisme de bienfaisance. Si nous existons, c'est parce que les femmes de la base, les femmes ordinaires qui ne sont pas riches, ont pris la décision de nous soutenir. Nous avons beaucoup de bénévoles. Nous sommes donc un exemple parfait de ce qu'un groupe de femmes comme le nôtre peut faire, lorsqu'il a l'appui des gens de la base, et du fait qu'il est possible d'être un groupe de revendication sans bénéficier de financement gouvernemental. Nous en sommes la preuve. Si nous sommes en mesure de le faire, pourquoi donc tous les autres groupes ne peuvent-ils pas le faire?

Pourquoi le FAEJ et l'ICREF ne peuvent-ils pas s'autofinancer s'ils ont bien l'appui des femmes? Il est clair qu'ils ne l'ont pas. Ils n'ont pas ce soutien, parce qu'ils n'arrivent même pas à obtenir leur propre financement. Vous avez donné 1,5 million de dollars à ce groupe de recherche, l'ICREF, et le FAEJ a obtenu 1,5 million de dollars entre 1992 et 2002.

Mais qu'ont-ils fait, ces deux organismes? Regardez un peu les affaires judiciaires auxquelles ils ont été mêlés. Ces deux groupes

représentent l'idéologie féministe. Nous, aussi, nous allons en cour; REAL Women est intervenu à maintes reprises dans le cadre d'affaires judiciaires, mais nous avons payé nous-mêmes. Nous payons toutes nos visites aux Nations Unies. Nous payons cela nous-mêmes. Cela nous est possible parce que nous avons l'appui des femmes canadiennes.

La présidente: Madame Deschamps, il vous reste une minute et demie.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Merci. Je pense que les témoignages que nous avons reçus d'autres groupes qui défendent et représentent aussi les intérêts des femmes proviennent aussi de la base. Et dans certains cas, quand on parle de base, ce sont aussi des femmes démunies, des femmes socialement et économiquement défavorisées. Je ne pense pas que ces femmes, qui à mon avis font également partie de la base, soient en mesure de permettre à un organisme de s'autofinancer. Alors, ces femmes vont vers ces organismes pour avoir une représentation, une voix.

Je suis d'un milieu rural, comme le groupe dont nous avons entendu le témoignage précédemment. Or, sans l'aide de ces organismes, qui selon moi ne font pas de recherche à caractère féministe ou discriminatoire, on ne pourra pas mettre de l'avant des mesures pour contrer le drame que vivent souvent ces femmes, par exemple la pauvreté. Si une région est économiquement ébranlée, qui est la première personne à subir directement les contrecoups de cette situation? La plupart du temps, c'est la femme. C'est la femme qui est chef de famille, la plupart du temps.

• (1710)

[Traduction]

La présidente: Madame Deschamps, je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

Madame Landolt, peut-être voudrez-vous vous rappeler cette question et l'aborder en faisant vos observations finales. Je dois ouvrir le prochain tour de questions.

Madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

J'espère avoir la possibilité de poser des questions aux trois témoins, mais j'aimerais commencer par Mme Landolt.

Je suis un peu perplexe. Vous dites que vous n'avez jamais reçu de financement de Condition féminine Canada.

Mme Gwendolyn Landolt: Très peu.

Mme Irene Mathysen: Ah, bon. Ce n'est pas la même chose que pas de financement du tout.

Mme Gwendolyn Landolt: Nous avons reçu 6 000 \$, par opposition aux millions de dollars reçus par d'autres groupes de femmes. À compter de 1996, on a éliminé complètement notre financement, et seulement après...

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Mathysen pose une question, et je vous demande donc d'attendre votre tour.

Mme Irene Mathysen: En fait, selon le document que j'ai devant moi, vous avez reçu 6 000 \$ à deux reprises. Je me demande donc, étant donné que le mandat a été modifié en ce qui concerne le financement des groupes, si vous comptez présenter une autre demande de financement, comme vous l'avez déjà fait par le passé.

Mme Gwendolyn Landolt: Si nous avons à l'esprit un projet qui aidera les femmes, pour lequel nous pourrions être comptables, et qui donnera des résultats concrets, nous ferons une demande. Mais nous n'allons pas faire une demande simplement pour obtenir du financement de base, parce que c'est un gaspillage de l'argent des contribuables. Nous allons certainement présenter une demande, mais nous avons réussi à survivre et à entreprendre nous-mêmes tous nos projets jusqu'à présent. Voilà 23 ans que nous finançons la production de tous nos documents, et tout ce que nous avons jamais reçu, c'est la somme dérisoire de 6 000 \$ pendant quelques années, somme qu'on a cessé de nous verser à compter de 1996. Nous n'avons même jamais été invitées aux réunions de Condition féminine Canada. Pourquoi?

Mme Irene Mathysen: Merci. Et merci d'avoir apporté cette mise au point.

Selon vous, le principe de la parité salariale pour fonctions équivalentes constitue-t-il un objectif louable?

Mme Gwendolyn Landolt: Non, c'est un concept féministe. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. À notre avis, le salaire doit être fonction des compétences, de l'expérience, et des connaissances du candidat. À notre avis, si on parle de fonctions équivalentes... Comment comparer le travail du préposé d'un parc de stationnement avec celui d'une secrétaire? Ce n'est pas possible; c'est subjectif. C'est justement la raison pour laquelle le Canada a dû exprimer une réserve à l'égard de la parité salariale dans le texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. C'est la raison pour laquelle l'Organisation internationale du travail ne peut pas le faire non plus, parce que c'est subjectif et c'est un concept qui n'est tout simplement pas acceptable. Nous avons exprimé dès le départ notre opposition à ce concept, en expliquant que c'est une idée féministe qui n'est pas pratique. Le salaire d'une personne devrait être fondée sur ses compétences, ses capacités, et la formation qu'elle a reçue, et non sur le fait que son travail est comparable à celui d'un autre qui oeuvre dans un tout autre domaine.

Mme Irene Mathysen: Vous avez parlé des professionnels au Canada du fait que les femmes travaillent dans les professions. Saviez-vous que, même dans les professions à prédominance féminine au Canada, les femmes continuent à gagner moins, en moyenne, que leurs homologues masculins?

Mme Gwendolyn Landolt: Oui. Et vous savez pourquoi? C'est parce que les femmes travaillent différemment par rapport aux hommes. Nous avons des horaires de travail différents. Par exemple, vous allez voir que 59 p. 100 des diplômés des écoles de médecine étaient des femmes en 2005. Et quelle est leur spécialisation? Eh bien, c'est la médecine familiale. Elles n'optent pas pour une spécialisation comme la chirurgie orthopédique qui permet de gagner beaucoup d'argent. Les femmes qui exercent le droit quittent leur profession à présent parce qu'elles ont des obligations familiales. Par exemple, 57 p. 100 des diplômés de nos facultés de droit sont maintenant des femmes, 59 p. 100 des diplômés des facultés de médecine sont des femmes, mais la grande majorité des femmes continuent à opter pour d'autres secteurs ou professions, comme l'enseignement, l'industrie des services et les soins infirmiers, parce que de tels emplois leur conviennent mieux, vu leurs obligations familiales. Voilà ce que préfèrent les femmes. La plupart des travailleurs à temps partiel sont des femmes, parce que c'est ce qu'elles veulent. Et, comme les femmes ont un horaire de travail différent, plus de femmes abandonnent...

Mme Irene Mathysen: Merci.

Mme Gwendolyn Landolt: La plupart des femmes abandonnent leur profession, tout simplement parce que nous ne travaillons pas de la même façon que les hommes...

• (1715)

Mme Irene Mathysen: Je regrette, madame Landolt, mais j'ai moi-même été enseignante professionnelle, et je peux vous assurer que j'ai travaillé plus fort que ne le font la majorité des enseignants.

Mme Gwendolyn Landolt: Je n'en doute pas. Mais bien des femmes abandonnent leur profession à cause de leurs obligations familiales. Elles ne travaillent pas...

Mme Irene Mathysen: J'ai une autre question. Vous avez parlé de tous ces organismes bidon dont vous êtes si mécontentes. Qui sont-ils? Dans votre exposé, vous avez parlé d'organismes bidon.

Mme Gwendolyn Landolt: Oui. Nous nous sommes renseignées et nous avons découvert que bon nombre de ces prétendus « organismes » ne comptent que quelques membres. Par exemple, l'Association nationale Femmes et Droit a reçu 290 000 \$ jusqu'en septembre 2007, alors que cette dernière ne compte que quelques avocates parmi ses membres. Qui représentent-elles au juste? Elles vont en cour mais elles ne représentent que leur propre idéologie. Elles n'ont pas l'appui de la base.

Mme Irene Mathysen: D'accord. Merci.

J'ai une question pour Mme Graydon. Vous avez parlé du Fonds pour l'avenir des femmes. Pourriez-vous nous expliquer comment il fonctionne?

Mme Shari Graydon: Oui. Merci beaucoup.

Comme je vous le disais, le Fonds pour l'avenir des femmes représente à l'heure actuelle une coalition de neuf organismes de femmes nationaux. Nous recevons sans arrêt des demandes de la part d'autres organismes féminins sous-financés. Nos membres sont les administratrices d'autres organismes. Nous essayons essentiellement d'avoir accès aux programmes de dons en milieu de travail, comme le fait Centraide. Mais les organismes féminins nationaux ne peuvent accéder aux fonds de Centraide, et par conséquent, notre processus comprend deux étapes. Nous devons d'abord obtenir la permission des employeurs d'aller parler aux employés. Ensuite, nous allons sur place pour parler aux employées; nous leur expliquons la nature du travail accompli par nos organismes membres, et les employés décident s'ils voudraient éventuellement faire un don à nos groupes membres par le biais de retenues salariales.

Nous constatons que, lorsque nous avons l'occasion de parler directement aux gens du travail réalisé par l'ANFD, le FAEJ, Media Watch, ACTEW, et d'autres organismes, ils sont bien disposés à nous faire un don. Le problème, c'est que tout cela prend très longtemps. Centraide a mis longtemps à prendre de l'élan, et il va nous falloir au moins cinq ans ou plus avant d'arriver au point où nous pourrions nous autofinancer. Mais c'est ça notre objectif. Le financement de tous nos groupes membres a été réduit à plusieurs reprises au cours des 15 dernières années; mais le fait est que nous nous efforçons toujours de devenir financièrement autonomes. Le travail que réalisent nos groupes membres est d'une telle portée et d'une telle profondeur qu'il n'est tout simplement pas facile d'obtenir du financement. Je sais que vous avez déjà reçu les témoignages de certains de nos groupes membres; je ne vais pas répéter à quel point le travail accompli par l'ANFD et l'ICREF est fantastique, mais en même temps, il faut bien se rendre compte que des frais d'adhésion de 5 \$ ou 10 \$ ne vont jamais être suffisants pour supporter les dépenses.

La présidente: Il vous reste une minute, madame Mathysen.

Mme Irene Mathyssen: Madame Genaille, vous apportez à notre travail une optique importante. Je me demande si vous pourriez nous expliquer pourquoi il importe que les groupes fassent du lobbying en plus de fournir des services concrets?

Mme Sheila Genaille: Eh bien, ce que mentionnait Mme Landolt tout à l'heure — c'est-à-dire le fait de ne pas recevoir de crédits de Condition féminine Canada — est une réalité pour tous les groupes de femmes. Vous n'allez peut-être pas en avoir tout le temps, ou encore, vous n'aurez peut-être jamais de nouvelles de CFC. Nous avons connu les mêmes problèmes au fil des ans dans le cadre de nos rapports avec différents ministères.

Mais la solution ne consiste pas à réduire le financement, surtout en ce qui concerne les femmes les plus pauvres. Je ne sais pas exactement qui l'organisme de Mme Landolt représente au juste, mais il ne fait aucun doute que les femmes métisses n'accepteraient jamais sa façon de voir. Il faudrait que vous soyez à notre place et que vous viviez comme nous pendant un certain temps pour comprendre qu'il nous faut absolument des crédits pour aider les femmes les plus pauvres, qu'elles soient autochtones ou femmes de couleur. S'agissant de la représentation des femmes, moins de 0,005 p. 100... le fait est que vous ne trouverez aucune femme autochtone dans un poste de cadre ou de responsabilité au Canada. C'est tout à fait ridicule d'être assise à côté de cette femme et d'avoir à écouter son discours, car cela ne correspond pas à l'opinion des femmes du Canada. Quand vous vous permettez d'affirmer une telle chose tout simplement parce que vous avez 55 000 membres alors que nous sommes 20 millions de femmes, je dois dire que je trouve ça un peu fort.

• (1720)

Mme Gwendolyn Landolt: Nous représentons plus de femmes que n'importe quel autre organisme.

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous sommes réunis aujourd'hui pour entendre différents points de vue.

Mme Sheila Genaille: Oui.

La présidente: Nous devons nous respecter. Vous pouvez avoir une grande divergence d'opinions; vous pouvez adhérer à des idéologies totalement différentes les unes des autres. Voilà pourquoi nous avons invité REAL Women à comparaître, parce que nous souhaitons justement entendre un autre point de vue. À mon avis, il est important que nous respections l'opinion de tout le monde. Oui, vous pouvez interrompre les témoins qui ne répondent pas à vos questions, mais essayons de faire preuve de respect les unes envers les autres.

Madame Minna.

L'hon. Maria Minna: Je voudrais commencer par Mme Landolt.

D'abord, madame Landolt, j'ai remarqué que vous avez parlé du FAEJ sur un ton désapprobateur, comme si cet organisme... et je voudrais répondre à ce que vous avez dit au sujet du travail que fait cet organisme. Vous êtes peut-être au courant de l'existence de la Loi sur la protection des victimes de viol. En l'absence du travail réalisé par cet organisme, cette loi qui protège les femmes du Canada n'aurait jamais vu le jour. Peut-être savez-vous également qu'à une époque, les femmes autochtones ne pouvaient bénéficier du Régime de pensions du Canada, même si elles avaient travaillé dans une réserve, et qu'à l'heure actuelle, elles peuvent toucher une pension. Vous avez peut-être également entendu parler du fait que les femmes immigrantes n'avaient pas de cours d'anglais langue seconde jusqu'au début des années 1980, parce qu'on supposait que les femmes n'allaient pas travailler de toute façon, alors à quoi bon leur donner

des cours de formation linguistique pour les aider à s'établir au Canada? C'est seulement les hommes qui y avaient droit. Et c'est grâce au Programme de contestation judiciaire — un autre programme qui a disparu... mais parlons d'autres choses. Ce ne sont que quelques exemples. Je ne vais pas vous énumérer toute la liste de leurs réalisations. Je voulais simplement vous faire savoir que l'action revendicatrice des femmes réalisée par cet organisme au fil des ans est très considérable et a été d'une valeur inestimable.

Je voudrais vous demander quelque chose. Je viens de vous dire qu'en l'absence de cette action revendicatrice et d'une contestation judiciaire — j'ai d'ailleurs participé à ce travail avec les responsables du FAEJ — les femmes immigrantes n'auraient jamais réussi à obtenir des cours d'anglais langue seconde. Le gouvernement n'aurait jamais fait cette concession et n'aurait pas décidé de simplement abandonner la lutte et de leur donner ce qu'elles voulaient. Puisque vous dites que vous êtes contre l'idée de financer les organismes qui font ce genre de travail de promotion et de défense, et que vous nous avez signalé dans votre exposé que vous assurez des services aux femmes immigrantes, peut-être pourriez-vous nous dire ce que vous auriez pu faire pour aider ces femmes dans une telle situation? Qu'auriez-vous fait?

Mme Gwendolyn Landolt: D'abord, une bonne partie de ce qu'a fait le FAEJ jusqu'à présent — par exemple, la Loi sur la protection des victimes de viol — correspond à des choses que nous n'acceptons pas. Je suis avocate, et j'ai une autre raison de vous dire cela. Il y a leurs initiatives d'ordre juridique. Quand on parle de moyens de défense, il faut absolument que les gens soient traités équitablement — il faut un mécanisme. Le fait est que j'ai moi-même participé à la rédaction de la Loi, de concert avec un groupe d'avocates, et depuis le départ, je n'ai jamais accepté cette notion-là.

Le FAEJ a fait des choses qui nous conviennent, mais la plupart de ses initiatives ne sont pas acceptables: par exemple, l'avortement sur demande, tout ce qui concerne les homosexuels, etc.; nous ne sommes pas d'accord avec ce genre de choses. La position qu'adopte cet organisme devant les tribunaux ne correspond absolument pas à celle des femmes canadiennes de la base. Je vous assure que je me renseigne sur chacun des dossiers, parce que REAL Women of Canada est souvent intervenu devant les tribunaux pour exprimer son opposition — encore une fois, je répète que nous avons financé ces activités avec nos propres fonds, alors que l'action du FAEJ a été financée par le biais du Programme de contestation judiciaire et par Condition féminine Canada. Encore une fois, ce groupe ne représente que l'opinion de quelques femmes. Il ne représente pas les femmes canadiennes de la base...

L'hon. Maria Minna: Vous et moi pourrions passer la journée à nous discuter au sujet des bienfaits ou non de la Loi sur la protection des victimes de viol et toutes les autres réalisations du FAEJ — d'ailleurs, une bonne partie de ce travail a été financée, non pas par le Programme de promotion de la femme, mais par le Programme de contestation judiciaire sans parler des milliers d'heures de bénévolat des avocates elles-mêmes. Mais je vous ai posé une question sur ce que vous faites pour les femmes immigrantes qui ne peuvent pas accéder aux programmes. Vous dites qu'il ne devrait pas y avoir d'activités de promotion et de défense des intérêts des femmes.

Mais il ne suffit pas de fournir des services ou d'aider les femmes immigrantes à accéder aux programmes d'anglais. On ne réalise pas l'égalité simplement en assurant un service. Il faut aussi changer le système. En tant qu'immigrante qui s'est battue contre le système, je peux vous assurer qu'à une époque, les organismes représentant les femmes immigrantes n'arrivaient pas à obtenir un sou des gouvernements afin d'offrir des services à leurs groupes ou organismes.

Mme Gwendolyn Landolt: Premièrement, en ce qui concerne les cours d'anglais, tout le monde sait que l'immigration est une responsabilité fédérale, alors que l'éducation, le bien-être et la formation sont des responsabilités provinciales...

L'hon. Maria Minna: Non, c'était un programme fédéral. Madame Landolt, c'était un programme fédéral.

Mme Gwendolyn Landolt: Pourquoi les provinces n'assurent-elles pas ce genre de services? Pourquoi Condition féminine Canada devrait-il faire...

L'hon. Maria Minna: Vous ne m'écoutez pas. Excusez-moi, mais je dois vous interrompre. Je vous disais que je faisais ce travail dans le cadre d'un programme fédéral assuré par DRHC Canada. Il était très nettement discriminatoire à l'endroit des femmes immigrantes, et en l'absence du travail de revendication accompli par moi et d'autres groupes de femmes immigrantes, avec l'aide du FAEJ, ce ministère n'aurait jamais changé sa politique.

Je voudrais passer à autre chose, parce que ce n'est pas la peine de perdre du temps à parler encore de cela. Je voulais simplement vous expliquer que ce genre de travail est très utile, en espérant que vous acceptiez cette position.

Si vous permettez, je voudrais poser des questions à Mme Graydon. Je commence peut-être à manquer de temps, et je dois partager mon temps de parole avec mes collègues.

Madame Graydon, j'aimerais vous demander ceci, et c'est une question que j'ai posée tout à l'heure. On dit constamment qu'il n'y a pas eu de compressions budgétaires, que l'argent est encore disponible et qu'il a tout simplement été réaffecté. Mais le fait est que les critères touchant le travail de revendication ont été modifiés, de telle sorte que les organismes revendiquant l'égalité n'ont plus droit au financement. Comment cela influe-t-il sur les droits des femmes avec lesquelles vous travaillez, en dehors de la question des services précis que vous pouviez leur fournir? Oui, je peux présenter une demande en vue de fournir des cours d'anglais langue seconde ou d'assurer des services de counselling à une femme, mais je ne peux pas présenter une demande de financement en vue de faire évoluer la situation d'une femme.

• (1725)

Mme Shari Graydon: C'est essentiellement ça que j'essayais de vous dire en faisant un peu l'historique des gains que nous avons réalisés. Tous les gains que nous avons réalisés au cours du dernier siècle sont le résultat du travail de revendication des femmes. Les femmes ont obtenu le vote grâce à leur action revendicatrice. Donc, bon nombre de groupes membres du Fonds pour l'avenir des femmes — tels que le FAEJ, l'ANFD, et Media Watch — qui revendiquent des changements systémiques et des changements de politiques et législatifs qui vont toucher l'ensemble des femmes ne peuvent, pour le moment, démontrer comment cela va améliorer la vie des femmes, mais le fait est que cette action revendicatrice aide toutes les femmes et modifie tous nos droits. Sans l'action revendicatrice, entre autres, financée par Condition féminine Canada, les progrès que nous avons réalisés au cours du dernier siècle ne se reproduiront pas. Le simple fait d'avoir supprimé les termes « action revendicatrice » et « égalité »

laisse supposer qu'on ne comprend pas bien le processus qui permet de provoquer le changement. Il me semble tout à fait fondamental de provoquer ces changements...

La présidente: Il vous reste une minute et demie.

Mme Gwendolyn Landolt: Madame la présidente, pourrais-je réagir?

La présidente: Comme c'est à elle de poser sa question, c'est elle qui décidera si elle veut...

L'hon. Belinda Stronach: Je voudrais très rapidement poser une question à Mme Landolt à propos de REAL Women of Canada. Combien de vos membres sont des députées?

Mme Gwendolyn Landolt: Combien de nos membres sont quoi?

L'hon. Belinda Stronach: Combien sont des députées?

Mme Gwendolyn Landolt: Je n'en sais rien. Nous ne posons pas ce genre de questions. Nous ne le savons pas.

L'hon. Belinda Stronach: J'ai juste quelques petites questions à vous poser. Êtes-vous membre d'un parti politique?

Mme Gwendolyn Landolt: Non.

L'hon. Belinda Stronach: Sur votre site Web, vous dites que bon nombre de vos membres ont assisté au congrès conservateur de 2005. Êtes-vous un organisme conservateur?

Mme Gwendolyn Landolt: Certains de nos membres l'ont fait. Bon nombre de nos membres ont assisté au congrès libéral également. Nous sommes un groupe non partisan. Cela fait partie de notre organisme. Bon nombre d'entre nous avons assisté au congrès libéral. Vous avez dû les voir.

L'hon. Belinda Stronach: Vous parlez beaucoup de la nécessité de mesurer les résultats. C'est une bonne chose que de pouvoir mesurer les résultats. Mais quels résultats mesurables REAL Women of Canada a-t-il obtenus pour ce qui est de faire avancer la cause de l'égalité des femmes? Quels exemples pouvez-vous nous citer?

Mme Gwendolyn Landolt: Nous avons une politique dans nos statuts constitutifs...

L'hon. Belinda Stronach: Quels résultats avez-vous obtenus?

Mme Gwendolyn Landolt: ... et nous avons toujours dit que les femmes qui choisissent de rester au foyer — nous ne disons absolument pas que tout le monde doit être au foyer — devraient être traitées avec autant de dignité que les femmes qui font partie de la population active rémunérée.

Selon nous, le régime national de services de garde d'enfants ne s'adresserait qu'à un certain groupe de femmes. Le plan du Parti libéral n'a pas été accepté par le public, parce que nous souhaitons l'égalité pour les femmes, et chaque femme devrait être traitée équitablement. Voilà justement ce que nous visons. Peu importe la profession, le fait est que les femmes qui restent au foyer sont dénigrées depuis beaucoup trop longtemps pour le choix qu'elles ont fait.

La présidente: Merci.

Je voudrais remercier tous nos témoins de leur présence aujourd'hui. Je sais que la discussion a été un peu houleuse par moments, mais cela fait partie...

Oui.

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Madame la présidente, j'ai un petit rappel au Règlement parce que je suis nouveau au comité, et je voudrais obtenir un renseignement.

Nous venons de recevoir deux heures de témoignages de la part de personnes qui connaissent à fond le domaine. Six membres de l'opposition et deux membres de la majorité ont posé des questions. Je voudrais simplement savoir si c'est la proportion normale, au cas où je voudrais revenir.

• (1730)

La présidente: Il y a normalement deux tours de questions, et le parti de la majorité a normalement droit à trois questions, mais comme nous n'avons pas eu suffisamment de temps, il n'y a eu qu'un tour de questions. C'est pour cela. Chacun a eu sept minutes, pour que ce soit juste. Ça va?

M. Laurie Hawn: Donc, à l'avenir, nous pouvons toujours nous attendre à avoir la possibilité de poser des questions. C'est très bien. Merci.

La présidente: Merci d'avoir posé la question.

Je désire remercier tous nos témoins pour leur présence parmi nous aujourd'hui. J'espère que vous avez trouvé l'expérience enrichissante. Nous allons bien tenir compte de vos opinions. J'aimerais maintenant vous donner à chacune une minute pour faire quelques observations finales, et je vais être très stricte. Vous n'aurez en tout qu'une minute.

Nous allons commencer par Mme Graydon.

Mme Shari Graydon: Si les femmes avaient voix au chapitre, si la représentation des femmes à la Chambre des communes était de 50 p. 100, plutôt que de 21 p. 100, et si la réalité de la plupart des femmes marginalisées était prise en compte dans les politiques et priorités du gouvernement, nous n'aurions même pas besoin de nous présenter devant vous.

Pour moi, cela indique bien la raison pour laquelle l'action revendicatrice est nécessaire et pourquoi tant d'organismes, comme ceux que je représente, sont si préoccupés par la suppression du terme « égalité », car cela laisse entendre que le gouvernement opposera une résistance encore plus vive qu'auparavant au genre de travail qui est nécessaire afin de garantir que les femmes atteignent la véritable égalité, et non pas simplement l'égalité juridique sur papier.

Je voudrais également dire que je regrette qu'on ait porté autant d'attention, au cours de la dernière heure, aux opinions d'un groupe en particulier. Il y a eu beaucoup de mésinformation. J'aurais aimé avoir plus souvent l'occasion d'y réagir.

La présidente: Merci.

C'est à vous, madame Landolt.

Mme Gwendolyn Landolt: Je voudrais réagir en vous disant que, d'après ce que quelqu'un disait tout à l'heure, les femmes ont obtenu le droit de vote grâce à leur action revendicatrice. Mais je peux vous garantir que ces femmes l'ont fait toutes seules, sans que Condition féminine Canada finance leurs activités. Les femmes ont de nombreux avantages, tout simplement parce que nous, les femmes, sommes parfaitement capables de dire ce que nous avons à dire. Nous n'avons pas besoin de tout faire payer par le gouvernement. On dirait que tous ces groupes ont envie de quémander de l'argent au gouvernement, mais ils n'ont pas envie de se tenir debout et de se battre pour leurs convictions.

Que signifie le terme « égalité »? C'est ça le véritable problème. Nous croyons toutes que les femmes doivent être égales, mais il y a différentes façons d'y parvenir. Or Condition féminine Canada n'a accepté que l'approche féministe pour atteindre l'égalité. Il y a d'autres idées, et d'autres défis auxquels les femmes sont confrontées, mais on n'en tient aucun compte. Voilà pourquoi il est

si critique que les lignes directrices soient modifiées, afin que toutes les femmes, avec leurs idées de la meilleure approche à adopter, atteignent l'égalité, et non uniquement celles qui prônent la définition féministe.

Je voudrais faire une autre observation. Le 21 septembre...

La présidente: Votre temps est écoulé.

Mme Gwendolyn Landolt: Le 21 septembre, Mme Minna s'est levée à la Chambre des communes pour dire ceci au gouvernement: « Au nom de toutes les femmes du Canada, je voudrais savoir ce qu'il en est du financement. » Mais qui lui a donné le droit de parler pour nous toutes?

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Gwendolyn Landolt: Elle ne parle pas pour les femmes de la base.

Merci.

La présidente: Madame Landolt, je m'en charge. Vous avez dépassé votre temps, et vous venez de citer Mme Minna. Il va donc falloir que je lui donne le temps de répondre.

Madame Minna, je vous donne une demi-minute. Allez-y.

L'hon. Maria Minna: Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais sauf votre respect, en tant que députée, quand je me lève à la Chambre des communes pour poser une question, c'est généralement parce que j'ai reçu des pétitions ou que mes électeurs m'ont fait part de certaines doléances, et là je parle au nom des femmes avec qui j'ai discuté. Oui, bien entendu.

Mme Landolt pourrait peut-être se faire élire un jour, et là elle pourrait parler aussi au nom des femmes de sa circonscription.

La présidente: Merci.

Madame Genaille, vous avez la parole.

Mme Sheila Genaille: Je voudrais vous remercier de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

En examinant cette question, il convient, à mon avis, d'éliminer des étiquettes du genre « féministes » et « femmes ». La situation actuelle ne correspond pas à celle qui devrait exister. Si l'on parle de l'histoire de ce pays, le fait est que quand tous vos ancêtres sont arrivés, vous nous avez traités de maudits sauvages. Vous nous avez traités d'idiot. Voilà les étiquettes que vous avez utilisées. Nous n'étions pas au même niveau que vous tous. Je vous prie donc de cesser d'utiliser ces étiquettes.

Nous sommes là pour défendre l'égalité des femmes. Quand les femmes autochtones doivent surtout se préoccuper de leur survie au jour le jour, elles ont évidemment besoin de gens comme moi pour vous dire: ne coupez pas notre financement parce que les projets que nous entreprenons leur permettent d'avoir voix au chapitre.

Sans vouloir vous contredire ou m'opposer à vos opinions, je suis une femme. Si vous voulez me qualifier de féministe, c'est très bien. On m'a déjà appelée par de pires noms. On m'a traitée de Sang-Mêlé. On m'a traitée d'esclave. On m'a aussi traitée de maudite Indienne. Donc, cessez d'utiliser ces étiquettes, et rappelez-vous qu'il y a des femmes au Canada. Et que les femmes autochtones vivent dans la pauvreté. Elles n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Éliminer ce financement qui nous permet de trouver les solutions à nos problèmes, et éliminer le financement de groupes comme l'ANFD et d'autres organismes qui font un travail dont nous pouvons toutes nous servir pour bien analyser les enjeux... C'est très précieux. Je vous demande donc de réexaminer la situation, d'éliminer les étiquettes, et de maintenir Condition féminine Canada. En réalité, il faudrait augmenter son financement, plutôt que de le diminuer.

Encore une fois, merci beaucoup.

• (1735)

La présidente: Je vous remercie.

Encore une fois, merci à vous toutes.

Et merci à tous les membres du comité.

Oui, monsieur Stanton.

M. Bruce Stanton: Désolé, madame la présidente. Je ne voudrais pas prolonger indûment la réunion, mais je voudrais commenter le point soulevé par M. Hawn.

Par rapport aux motions courantes que nous avons adoptées le 11 mai 2006, j'ai remarqué que, quand vous, en votre qualité de

présidente, avez décidé de suivre la même formule pour le deuxième tour de questions, en réalité, le dernier intervenant aurait dû être un membre du Parti conservateur, plutôt qu'un membre du Parti libéral.

La présidente: Je suis d'accord avec vous, mais j'aimerais vous donner une explication, vu les commentaires que vous venez de faire.

Je pensais que ce serait plus juste envers vous, alors que je n'aurais pas dû faire cela. J'aurais dû commencer avec ce tour-là.

J'ai déjà eu suffisamment de plaintes, et nous n'allons donc plus faire cela. C'est fini. Nous avons été justes envers tout le monde, et tout le monde a eu sept minutes. C'est terminé. Nous ne pouvons rien y faire maintenant. Je ne vais pas déplorer ce qui s'est fait. Cela ne se reproduira plus.

M. Bruce Stanton: Je suis d'accord. Je voulais simplement proposer qu'à la prochaine réunion, vous adoptiez une approche différente pour vous assurer d'atteindre l'équilibre établi dans les motions courantes votées au départ.

La présidente: À partir de la prochaine réunion, nous allons recommencer à chaque nouveau tour, et nous n'allons pas nous préoccuper de l'équité.

M. Bruce Stanton: Merci.

La présidente: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.